

Commission : finances et personnel, administration générale, développement économique

Service : FINANCES

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

---

Objet : **RAPPORT DE PRÉSENTATION BUDGETS PRIMITIFS 2014**

### *PREAMBULE*

Les projets de budgets primitifs 2014 s'inscrivent dans le cycle annuel budgétaire de l'exercice : ils ont été précédés par le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 18 octobre 2013 et seront suivis de décisions modificatives inscrites à l'ordre du jour des prochains conseils communautaires.

Les documents budgétaires « officiels », remis à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, répondent aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire des instructions M14 et M4. Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et à commenter les données issues de ces documents budgétaires.

S'agissant de ces documents officiels, leur mise à disposition du public en vertu de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- consultation sur place au service des finances de l'agglomération (locaux au rez-de-chaussée du siège de l'agglomération),
- envoi dématérialisé via internet sur simple demande par email à formuler à l'adresse [finances@beauvaisis.fr](mailto:finances@beauvaisis.fr),
- envoi par courrier postal sur demande écrite moyennant le coût de reproduction du document demandé.

Pour ce qui concerne les élus communautaires, ces documents officiels sont insérés au dossier du conseil communautaire qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L2121-12 du CGCT.

Concernant les ratios prévus à l'article R2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans la maquette budgétaire et dans le présent rapport de présentation. Leur communication au public s'effectue via cette dernière insertion puisque le présent rapport est mis en ligne sur le site internet de l'agglomération du Beauvaisis (<http://www.beauvaisis.fr>) à la rubrique «présentation / finances ».

Enfin, il faut relever le travail des membres de la commission des finances réunis le 27 novembre 2013 qui ont contribué à l'élaboration de ces budgets primitifs 2014 de l'agglomération du Beauvaisis.

## SOMMAIRE

I - LE BUDGET PRINCIPAL	page 03
A) La section de fonctionnement	
1    Les recettes de fonctionnement	page 03
2    Les dépenses de fonctionnement	
2.1  Présentation par nature	page 13
2.2  Présentation par domaine d'activité	page 20
B) La section d'investissement	
1    Les ressources d'investissement	page 23
2    Les emplois d'investissement	page 25
II - LES BUDGETS ANNEXES	
A) ASSAINISSEMENT	page 29
B) SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	page 33
C) TRANSPORTS	page 34
D) STATION GAZ NATUREL POUR VEHICULES	page 37
E) ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DU HAUT VILLE <sup>(1)</sup>	page 39
F) ZONE DE PINCONLIEU <sup>(1)</sup>	page 40
G) ZONE D'ACTIVITES BEAUVAIS - TILLE <sup>(1)</sup>	page 42
H) ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUES <sup>(1)</sup>	page 43
I) ZAC SAINT MATHURIN <sup>(1)</sup>	page 44
J) PEPINIERE ET HOTEL D'ENTREPRISES	page 45
III - CONSOLIDATION	page 47
IV - BILLET 100 EUROS ET RATIOS	page 48

<sup>(1)</sup> S'agissant de budgets de zone soumis à une gestion des stocks de terrains aménagés selon l'inventaire intermittent et donc suivi au travers de mouvements d'ordre, le présent rapport de présentation n'explicite que les seuls mouvements réels afin de se concentrer sur les « budgétisations effectives » de l'année.

## I - LE BUDGET PRINCIPAL

Le projet de budget primitif pour 2014 totalise la somme de 74,87M€, soit 197 K€ supplémentaires par rapport au montant inscrit au BP 2013 (+0.26%).

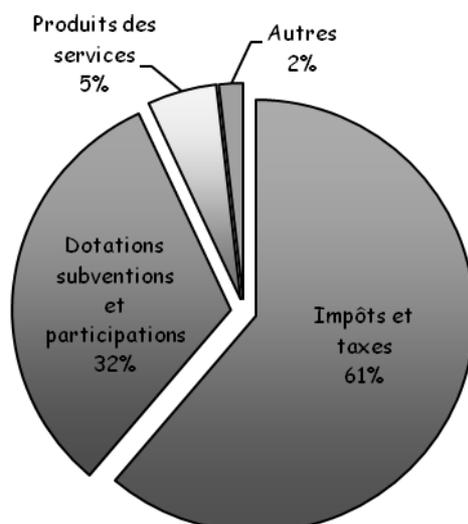
### A- La section de fonctionnement

Important : à noter que pour la 1ère fois en 2014, sur la ligne prestations de services (611) liées au traitement des déchets, 950k€ sont ajoutés en dépenses et en recettes. En effet, les recettes issues de la collecte sélective étaient auparavant déduites des dépenses (comptabilisation de la seule charge nette). Elles sont désormais comptabilisées au 74758 pour 676k€ (soutiens éco emballage) et au 7078 pour 274k€ (recettes filières – reventes de matériaux). Ainsi, l'augmentation de +2,73% constatée entre 2013 et 2014 se limite à +1,11% sans cette valorisation des recettes issues de la collecte sélective.

### 1 - Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement		BP 2013	BP 2014	Variation
013	Atténuation de charges	80 000	80 000	0%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 645 804	3 111 247	+17,59%
73	Impôts et taxes	36 033 249	37 045 700	+ 2,81%
74	Dotations, subventions et participations	19 127 115	19 307 800	+0,94%
75	Autres produits de gestion courante	474 640	501 830	+5,73%
76	Produits financiers	15	10	-33,33%
77	Produits exceptionnels	10 000	5 000	-50%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	567 000	493 000	-13,05%
002	Résultat reporté	0	0	-
	<b>Total recettes de fonctionnement :</b>	<b>58 937 823</b>	<b>60 544 587</b>	<b>+2,73%</b>

La structure des recettes de fonctionnement en 2014 est la suivante :



## 1.1 Chapitre 73 – Impôts et Taxes

Ce chapitre représente 61% des recettes réelles de fonctionnement. Il enregistre une augmentation de 1M € par rapport au BP 2013 qui s'explique notamment par l'évolution anticipée des bases de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de taxe d'habitation TH (cf. infra).

Suite à la réforme fiscale mise en œuvre en 2011 avec la suppression de la taxe professionnelle, nous percevons désormais directement plusieurs impôts.

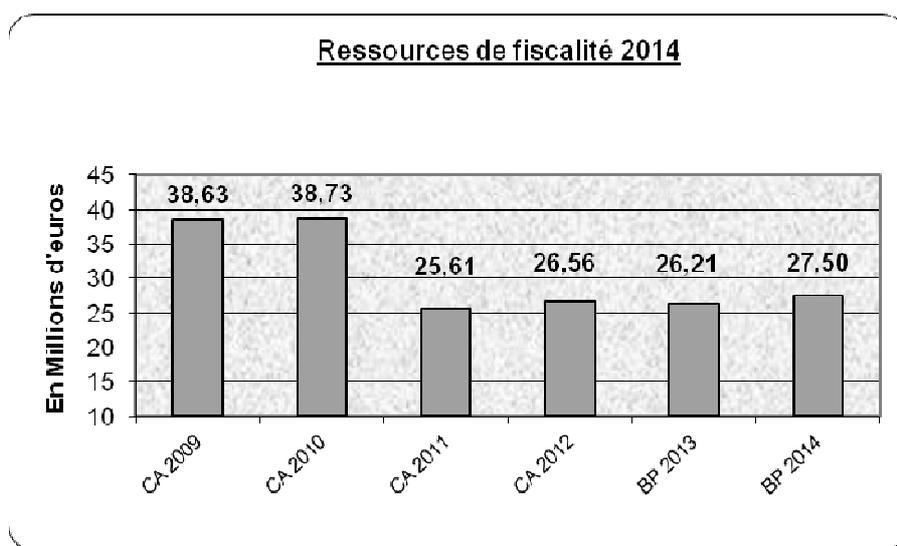
La CFE et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) constituent la contribution économique territoriale (CET) et viennent se substituer à l'ancienne taxe professionnelle.

Il est à noter que seules la CFE, la TH et les taxes foncières peuvent bénéficier d'une évolution par une modification de leur taux sur décision de l'assemblée délibérante. Aucune modification de ces taux n'est prévue sur 2014. Aussi les prévisions ci-dessous s'entendent à taux constants.

Ainsi l'article 7311 a été décliné selon la répartition ci-dessous :

### 1.11 Les contributions directes – (articles 73111 à 73114)

C'est un total de 27,500 M€ attendu en matière de contributions directes sur ce chapitre à l'article 7311 soit une évolution de +4,9% par rapport au BP 2013.



#### 1.111 les impositions foncières et d'habitation – article 73111

Cet article comptabilise par ordre décroissant d'importance :

- **la cotisation foncière des entreprises (CFE)** estimée à **9,43M€** ce qui correspond au montant de ce produit fiscal notifié pour 2013 non majoré au vu de l'absence d'évolution des bases depuis 2012;
- **la taxe d'habitation (TH)** estimée à **9,10M€** sur la base du produit fiscal notifié en 2013 revalorisé de +3%, afin de tenir compte de l'évolution des bases constatées entre 2011 et 2012 (+3,5%) et entre 2012 et 2013 (+2,25%) ;
- **la taxe foncière sur les propriétés non bâties** estimée à **120k€** n'est pas revalorisée en 2014 pour tenir compte de l'absence d'évolution constatée ces trois dernières années. Elle se décompose entre **la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)** estimée à **88k€** et **la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)** estimée à **32k€** (montants perçus en 2013).

### **1.112 la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) - article 73112**

Le produit de cette imposition est estimé pour 2014 à **6,99M€** ce qui correspond au produit fiscal notifié en 2013 majoré de seulement +1% pour tenir compte de l'évolution aléatoire de cette imposition basée sur le chiffre d'affaire des entreprises qui était de -0,19% entre 2011 et 2012 et +7,58% entre 2012 et 2013.

### **1.113 la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom) - article 73113**

Le produit fiscal est estimé à **1,51M€** pour 2014 ce qui représente une majoration de +5% par rapport au produit fiscal notifié en 2013 (1,44M€) afin de tenir compte de la décision du conseil communautaire du 14 février 2013 fixant le coefficient multiplicateur applicable au calcul de cette taxe à 1,05.

### **1.114 l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) - article 73114**

Cette imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux concerne sur notre territoire les transformateurs électriques, les stations radioélectriques ainsi que les canalisations de gaz.

Elle est estimée en 2014 à **0,35M€** sur la base du produit fiscal notifié en 2013 majoré de +1% afin de tenir des évolutions antérieures (+0% entre 2011 et 2012 et +1,8% entre 2012 et 2013).

### **1.12 Les attributions de compensation négatives - article 7321**

Ces attributions de compensation (AC) négatives seront identiques au montant perçu en 2013 et sont estimées à 210.700€.

*Nb : Les montants des attributions de compensation prévisionnelles 2013 de chaque commune membre sont actés par délibération du conseil communautaire (projet soumis à la séance du 13/12/2013).*

### **1.13 Les fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR) - article 7323**

La communauté d'agglomération fait partie des collectivités « perdantes » suite à la réforme de la fiscalité locale de 2010. A ce titre elle bénéficie de ce mécanisme de compensation afin de lui garantir son niveau de ressources antérieur à la réforme. Le montant alloué à la CAB a atteint 9,18M€ en 2011, montant actualisé en 2012 à 9,25M€ sur la base des recettes fiscales corrigées.

Ce montant qui nous sera notifié définitivement fin 2013 est celui repris à titre prévisionnel pour 2014. Ce mécanisme de compensation est complémentaire à celui du DCRTP décrit au point 1.2.3.1 du chapitre 74.

### **1.14 La taxe de séjour - article 7362**

Cette taxe a été instituée par délibération du conseil communautaire en date du 24 juin 2011 et rendue effective au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

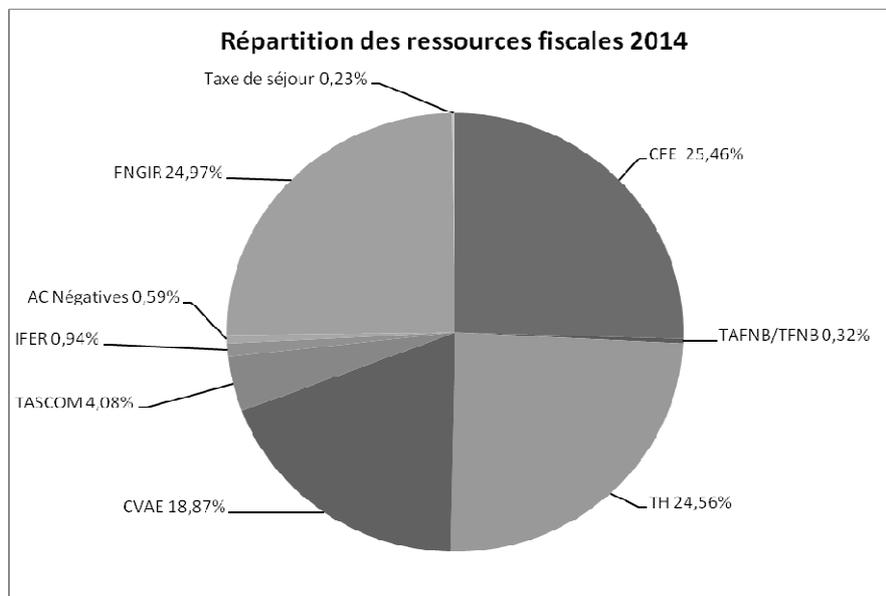
Elle concerne 27 établissements en 2013, dont 15 hôtels et 14 chambres d'hôtes et gîtes :

- parmi les 15 hôtels, 4 sont non classés, 2 ont une étoile, 3 deux étoiles et 6 trois étoiles.
- parmi les 14 gîtes et chambres d'hôtes, 6 sont non classés, 1 a un épi, 2 deux épis, 3 trois épis et 2 quatre épis.

Le montant de cette taxe, est estimé à 85.000€ (article 7362), soit une augmentation de +15.000€ par rapport au BP 2013. Cette estimation est basée sur le niveau du réalisé à la fin du troisième trimestre 2013 (87k€) qui dépasse la prévision 2013.

Cette taxe a vocation à être reversée à l'office de tourisme afin de financer des projets à vocation touristique et fait donc l'objet d'une contrepartie en dépenses de fonctionnement (cf. chapitre 011).

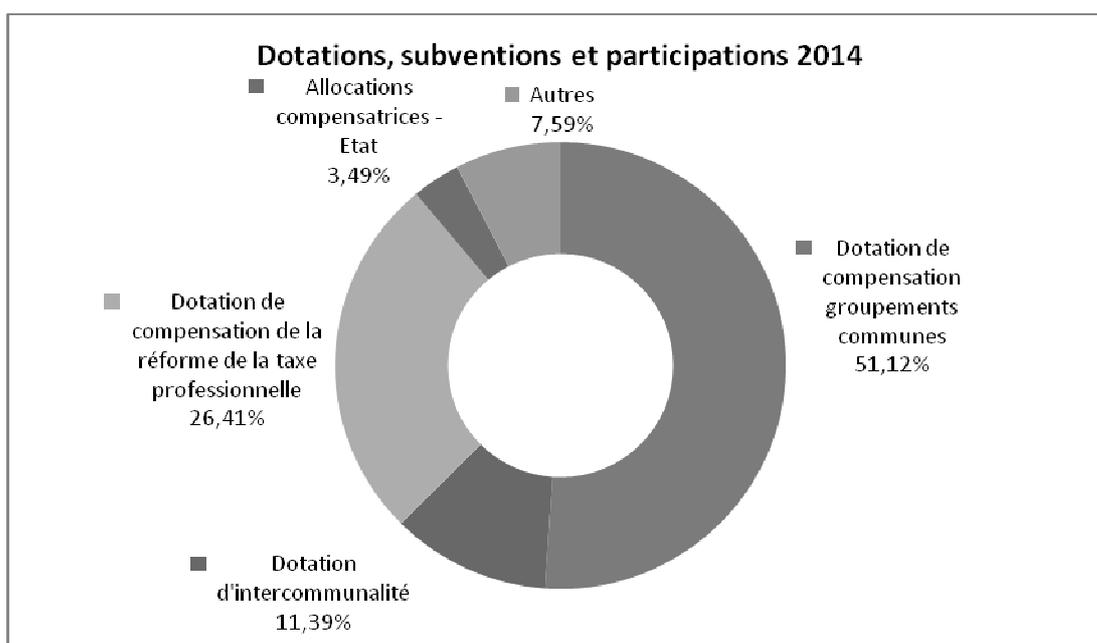
Le montant total des ressources fiscales de l'agglomération du Beauvaisis devrait atteindre 37,045M€ selon les proportions ci-après :



## **1.2 Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations**

Ce chapitre budgétaire représente 32% des recettes réelles de fonctionnement et enregistre une augmentation de +0,94%, ce qui représente +180k€.

Il se structure ainsi :

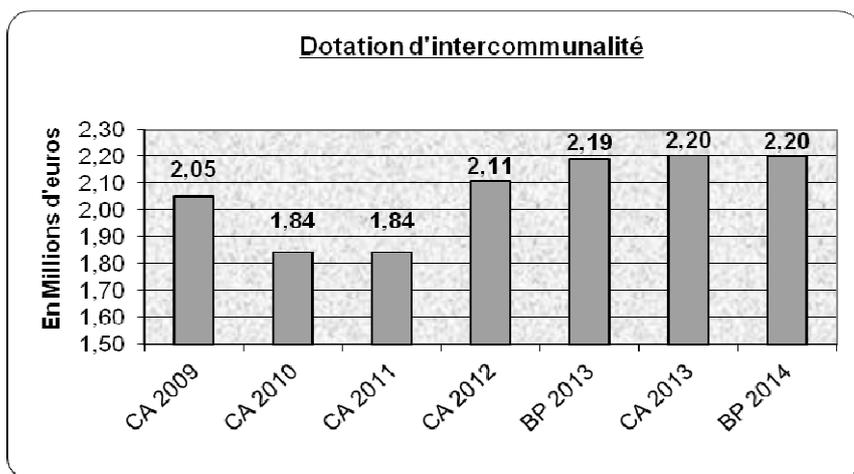


### **1.21 - La dotation globale de fonctionnement communautaire- article 74124 et article 74126**

Cette dotation comporte deux parties :

- la dotation d'intercommunalité, elle-même composée d'une dotation de base et d'une dotation de péréquation ;
- la dotation de compensation.

### 1.21.1 - La dotation d'intercommunalité - article 74124



On peut constater que cette dotation a diminué depuis 2009, puis progresse depuis 2012, mais plus faiblement entre 2012 et 2013 (+4,6%) qu'entre 2011 et 2012 (+ 14,3%), ce qui démontrerait que cette hausse tend à diminuer, voire que le niveau de cette ressource devrait se stabiliser.

Cette hausse en 2012 s'explique par la progression de la part de péréquation de cette dotation (+442k€ entre 2011 et 2012) alors que les autres parts régressent avec une dotation de base diminuée de 32 k€ et une dotation de garantie passant de 145k€ à 0€.

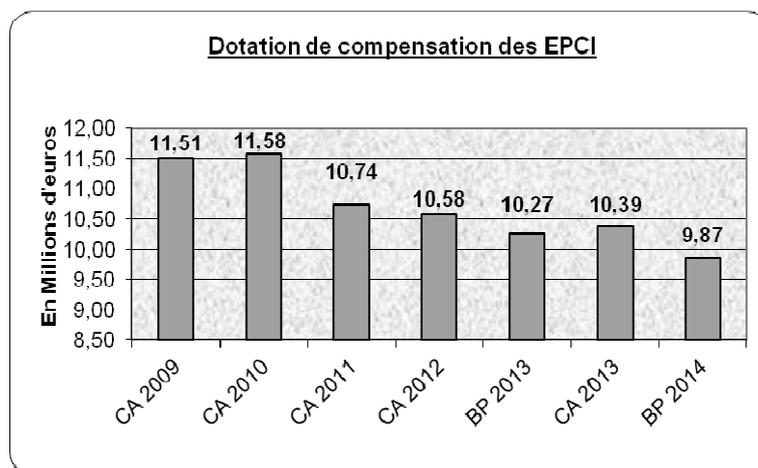
En 2013, l'on constate une augmentation de +71k€ de la part de péréquation et de +25k€ de la dotation de base. Nous ne percevons plus la part de garantie d'évolution depuis 2012.

Cette évolution de la part de péréquation s'explique par les nouvelles modalités de calculs que le législateur a introduites pour intégrer la suppression de la taxe professionnelle et y substituer les nouvelles ressources fiscales.

Ce nouveau calcul est favorable à notre établissement puisque l'écart entre le potentiel fiscal de l'agglomération et celui de l'ensemble des agglomérations est moindre : il passe de +67% en 2011 à +44% en 2013, d'où un abondement supérieur de la dotation de péréquation allouée.

C'est donc pour tenir compte de ces éléments que la prévision 2014 de la dotation d'intercommunalité a été portée à 2,2M€, ce qui correspond au montant perçu en 2013.

### 1.21.2 - La dotation de compensation en faveur des EPCI - article 74126



Cette dotation enregistre une progression jusqu'en 2010. Elle a ensuite été minorée du produit fiscal perçu au titre de la Tascom en 2011 et enfin décroît depuis.

L'évolution annuelle est liée au taux d'écrêtement appliqué chaque année. Rappelons qu'il a été de -1,83% en 2013, -1,45% en 2012. Afin d'anticiper la contribution exceptionnelle des collectivités au redressement des comptes publics nationaux de 1,5 milliard d'euros en 2014, c'est un taux d'écrêtement de -5% pour 2014 qui a été retenu.

**Compte tenu de ce désengagement de l'Etat, l'estimation de cette dotation pour 2014 a été arrêtée à 9,87M€, soit -400 k€ ou -5% par rapport à 2013.**

## **1.22 Les autres Dotations, subventions et participations - articles 74712 à 7478 et 7488**

Les autres dotations, subventions et participations devraient enregistrer sur 2014 une variation de +63%, soit une hausse de 567k€ liée principalement à l'intégration sur 2014 des nouvelles recettes reversées par le SYMOVE estimées à 676k€ (au titre du soutien éco emballages pour 640k€ et de la contribution Ecofolio pour 36k€).

Compte tenu du principe de non compensation des recettes et des dépenses, c'est donc une comptabilisation de ces recettes et en contrepartie des dépenses liées à ce service (cf. chapitre 011) en 2014 qui est proposée alors que jusqu'en 2013, seule la charge nette était enregistrée.

Si on exclut ces nouvelles recettes, ces participations sont en baisse de - 12% par rapport à 2013, ce qui représente -109k€ (cf. explications ci-dessous).

Ces recettes représentent 1,465M € et proviennent essentiellement :

- En matière environnementale (pour 52%): subventions extérieures de l'ADEME, du conseil régional, du Symove (cf. détail ci-dessus) et du syndicat mixte de la vallée de l'Oise pour sa fréquentation de la déchetterie d'Auneuil notamment. Ces recettes hors Symove totalisent 79k€, soit une augmentation de la prévision de +22k€ par rapport à 2013.
- En matière économique (pour 14%) : de subventions dans le cadre des contrats aidés sur les chantiers d'insertion bâtiment et nature de différents partenaires (Etat, conseil général de l'Oise) pour un total de 207k€, soit des recettes en diminution de -70k€ ou -25% par rapport à 2013 du fait du nombre de recrutements moins importants sur le chantier bâtiment.
- En matière sociale (pour 14%) : Inscription identique à 2013 de 206k€ correspondant à la participation de la CAF par le biais du versement de l'allocation au logement temporaire versée pour le fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage.
- En matière culturelle (pour 11%) : diminution globale de - 8,52% par rapport au BP 2013 ce qui représente - 8k€ expliquée principalement par les variations suivantes :
  - diminution des participations de la DRAC, notamment au fonctionnement du conservatoire Eustache du Caurroy (89k€ attendus en 2014 à l'article 74718 contre 122k€ en 2013 et 134k en 2012) ;
  - diminution des projets dans le cadre du dispositif CLEA avec 1,4k attendus en 2014 contre 8,7k € en 2013 ;
  - intégration des participations de l'état aux contrats d'avenir - article 74712 (crédits rattachés à la paye). La prévision 2013 de 10k€ n'intégrait que les recrutements escomptés lors de la phase de préparation budgétaire. Au BP 2014, ces crédits ont été ajustés à hauteur de 39k€ sur la base des recrutements opérés courant 2013 ;
  - Augmentation des participations d'entreprises dans le cadre du mécénat culturel pour 8k€ attendus en 2014 contre 5k € 2013.

- En matière de famille (pour 7%) : inscription à hauteur de 99k€ pour la gestion des 3 relais d'assistantes maternelles, dont les 2 structures transférées par la ville de Beauvais. Ces recettes sont des participations émanant de la caisse d'allocations familiales versées pour le fonctionnement de ces structures. Elles sont estimées à la baisse de - 18% (-23k€) par rapport à 2013 en raison de l'activité constatée en 2013.
- En divers à répartir 74712 et 74718 (pour 3%) - services généraux - crédits rattachés à la paye - intégration d'une prévision nouvelle par rapport au BP 2013 de + 39k€ pour tenir compte des futurs recrutements d'emplois aidés en 2014 ;
- En matière d'habitat (pour 0%) : participation de l'Etat, de la région et du département au programme habitat (suivi animation de l'OPAH) pour un montant global de 69k € en 2013 porté à 0€ au BP 2014 pour tenir compte d'un rattrapage du montant des recettes à percevoir par rapport à l'avancée des dossiers éligibles.

### **1.23 Les compensations d'exonérations en matière de fiscalité directe.**

Ces compensations versées par l'Etat sont déclinées selon la nouvelle fiscalité mixte mise en place dans le cadre de la réforme de 2010 qui se substitue à l'ancienne taxe professionnelle.

#### **1.231 La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) - article 748313**

Cette dotation qui entre dans le dispositif de compensation mis en place dans le cadre de la réforme fiscale, au même titre que le FNGIR décrit au point 1.1.3 du chapitre 73, a été de 5,29M€ en 2011, de 5,1M€ en 2012 pour se stabiliser à ce niveau en 2013. Elle devrait rester constante en 2014.

#### **1.232 Les autres dotations compensatrices de l'état - articles 748314 à 74835**

Elles ont totalisé 772 k€ en 2011, 716 k€ en 2012 (-7%) et 708k€ en 2013 (-1%). Il est anticipé une baisse de - 5% pour 2014 (673k€), soit - 35k€, pour tenir compte de la poursuite du désengagement financier de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales.

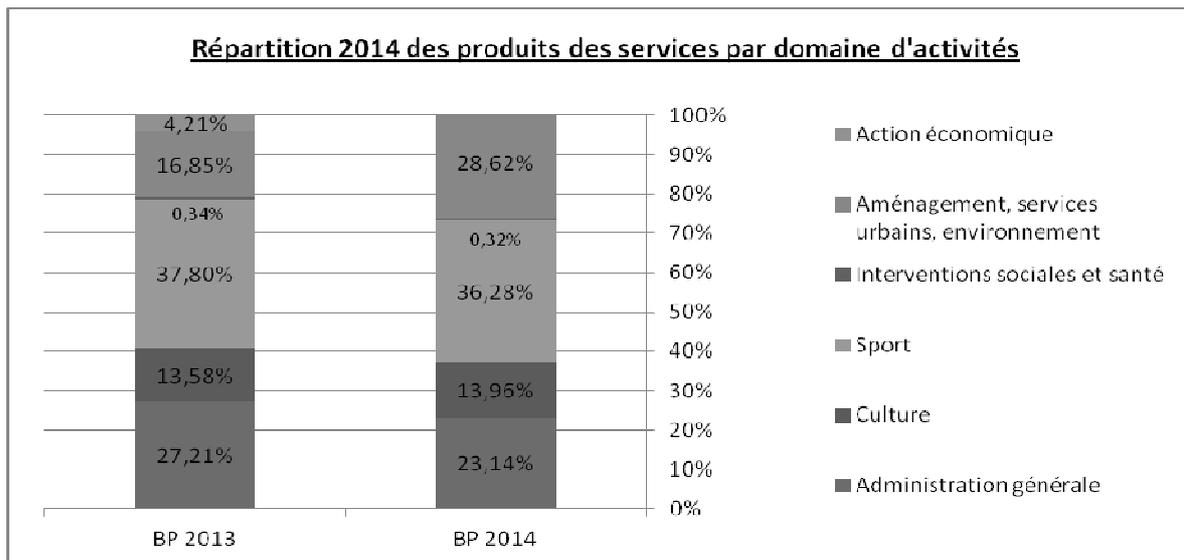
Il s'agit des compensations suivantes :

- **la dotation unique de compensation spécifique en matière de taxe professionnelle** - article 748314, estimée à 176k€ pour 2014;
- **la compensation au titre de la contribution économique territoriale (C.E.T.)** - article 74833 pour un montant estimé de 100k€ pour 2014 contre 75k€ pour 2013, ce qui s'explique par l'intégration courant 2013 des compensations liées aux exonérations en matière de CVAE (45k€ en 2013) auparavant comptabilisées au chapitre 73 (cf. ci-dessus). Pour mémoire cette compensation reprend également les réductions des bases pour créations d'établissements (23k€ perçues en 2013 contre 14k€ en 2012) ainsi que les exonérations en zone d'aménagement du territoire (51k€ en 2013 contre 78k€ en 2012); Ces exonérations sont aléatoires d'un exercice budgétaire à l'autre, sans pouvoir décisionnaire de l'établissement ;
- **la compensation au titre des exonérations en matière de taxe foncière non bâties** - article 74834 pour un montant de 4€ (réalisé 2013);
- **la compensation au titre des exonérations en matière de taxe d'habitation** - article 74835 pour un montant de 397k€.

Les montants définitifs 2014 ne seront notifiés que dans le courant du mois de mars 2014 par le biais de l'état fiscal 1259 transmis par les services de la Préfecture.

### 1.3 Chapitre 70 - Produits des services

Ce chapitre se structure comme suit :



Ce chapitre enregistre une augmentation notable entre 2013 et 2014 de +18% avec une prévision qui passe de 2,64M€ en 2013 à 3,11M€ en 2014.

Ainsi l'on constate que :

- les remboursements liés à la mutualisation des services entre la CAB et la ville de Beauvais estimée en 2014 à 701 K€, soit une diminution de 19 k€ ou de -2.64 % par rapport à 2013. Cette évolution doit être rapprochée de celle des dépenses qui passent de 1.399k€ à 1.512 k€ soit une variation de +113.925 € soit +8.14%. Ces chiffres tiennent compte de l'avenant à la convention de mutualisation approuvé le 28 juin 2013.
- le remboursement, par les budgets annexes, des frais généraux supportés par le budget principal (538.089 €). Ces frais sont ceux concernant les domaines dits « transversaux », tels l'administration générale, les services juridiques, les assurances, les finances...). L'activité de ces services couvre tous les budgets de l'agglomération (hors budgets de zone). Le coût était avant 2012 porté par le seul budget principal. Il est depuis supporté partiellement par les budgets annexes concernés :
  - assainissement : 401.485 €
  - transports : 93.389 €
  - pépinière : 22.465 €
  - GNV : 16.364 €
  - SPANC : 4.386 €

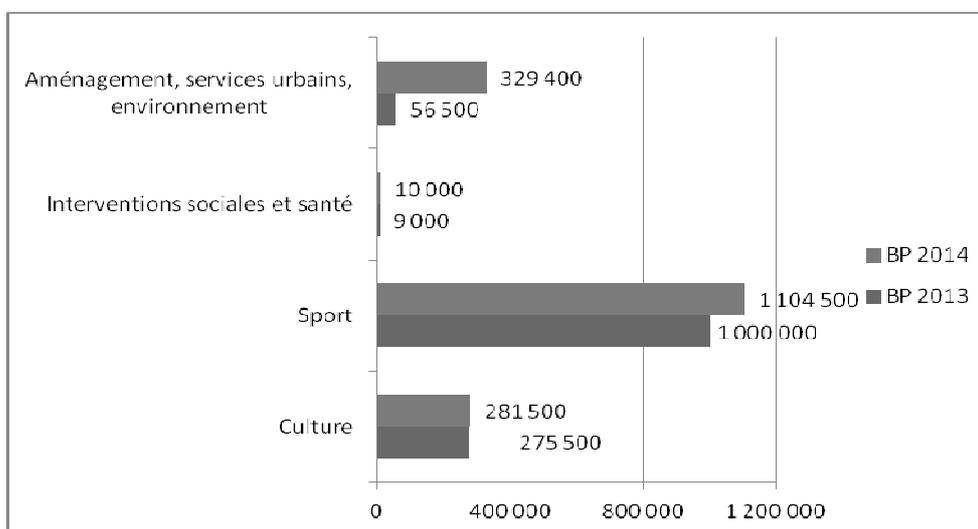
Ces montants de refacturation des frais d'administration générale aux différents budgets annexes supportés par le budget principal, hors budgets de zones, ont été établis en fonction du prorata de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité (données du dernier exercice clos du compte administratif 2012).

Cette refacturation en 2014 est en augmentation de + 32% par rapport à 2013 (+131.298 €) au vu des montants comptabilisés aux comptes administratifs 2012 (base de la prévision de 2014) en raison de l'effet conjugué du poids budgétaire plus important des budgets annexes et de l'augmentation du montant des frais d'administration générale.

- à ces mouvements, il faut ajouter 56.106 € pour les remboursements des frais salariaux des personnels affectés aux budgets annexes dont 52 k€ par le budget annexe pépinière, le reste étant

le remboursement des visites médicales prise en charge sur le budget principal pour des agents payés par les budgets annexes

Ce chapitre enregistre au-delà des recettes énoncées ci-dessus, les produits des services liés à la fréquentation par les usagers des équipements de l'établissement, qui à eux seuls enregistrent une progression de +29% entre 2013 et 2014, avec une prévision de 1,341M€ en 2013 qui passe à 1,725M€ pour 2014 selon la répartition et l'évolution représentée dans le graphique ci-dessous :



Cette évolution importante est liée à intégration de « nouvelles recettes » à ce chapitre 70 et à la fonction environnement en 2014 (+274k€) : il s'agit des recettes filières perçues par notre délégataire, le SYMOVE. Ces recettes étaient jusqu'en 2013 directement déduites des dépenses de fonctionnement liées à cette délégation et à ce service (cf. chapitre 011- ci-dessous).

Ainsi, « hors recettes nouvelles », la progression atteint tout de même +8% ou 111 k€ et est décomposée en :

- le domaine sportif avec les recettes liées à l'Aquaspace sont en progression de +104k€ (+10%) par rapport à 2013.
- les recettes liées à la compétence culturelle (inscriptions à l'école d'arts et au conservatoire pour l'essentiel) à hauteur de 16% sont quant à elles en progression de +2% par rapport à 2013.
- enfin, les recettes liées au domaine social, qui sont rattachées à notre compétence en matière d'accueil des gens du voyage, sont augmentées de +1k€ par rapport à 2013 sur la base du bon fonctionnement de cet équipement.

#### **1.4 Chapitre 013 - Atténuation de charges**

Il s'agit principalement des remboursements sur rémunération du personnel (suite à maladie ou accident) qui présentent une réalisation aléatoire d'une année à l'autre. Aussi, c'est la reconduction de la prévision de 2013 qui est opérée, soit 80.000€.

#### **1.5 Chapitre 75 - Autres Produits de gestion courante**

Ce chapitre enregistre une augmentation de +5,73% par rapport à 2013, compte tenu de :

- l'ajustement annuel des loyers prévisionnels sur 2014 en ce qui concerne la sous-location par la CAB au Pôle Emploi Picardie et à la Maison pour l'Emploi et la Formation (MEF) des locaux de

Mykonos (lieu unique regroupant les structures œuvrant pour l'emploi). En effet, les loyers à percevoir passent d'une prévision 2013 de 406k € à une prévision 2014 de 418k€ (montant ajusté au vu de l'évolution de l'index sur 2013) ;

- l'augmentation des loyers perçus pour la location de bureaux sur le quartier St Jean au sein de la Maison des services et des initiatives Harmonie pour un montant prévisionnel 2014 de 49k€ contre 28k€ en 2013 ajustés selon le taux d'occupation de ces locaux passé (28% au 01/01/2013 à 82% attendus au 01/01/2014).

La perception de ces loyers est à rattacher à la compétence économique de notre établissement.

Les autres produits de ce chapitre concernent principalement la location d'une plateforme de collecte des déchets à l'un de nos prestataires pour 31k€ - prévision supérieure de +2k€ par rapport à 2013 selon l'ajustement annuel des loyers sur la base de l'indice du coût de la construction.

Le solde de ce chapitre, qui représente 3k €, est constitué du loyer versé par l'association Pays du Grand Beauvaisis.

### **1.6 Chapitre 76 et 77 - Produits financiers et produits exceptionnels**

Il s'agit de parts sociales détenues par la CAB liées à un ancien emprunt et qui génèrent une recette annuelle moyenne de 10€.

Les produits exceptionnels sont par définition non prévisibles et enregistrent notamment les remboursements de sinistres versés par nos assurances.

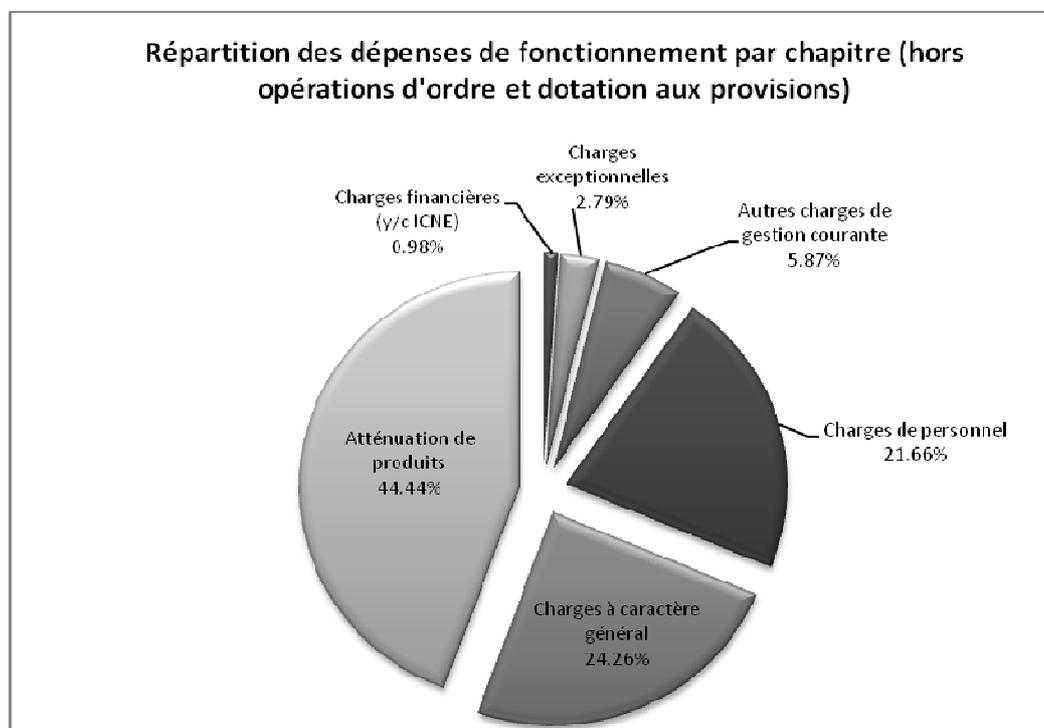
### **1.7 Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Ce chapitre retrace les opérations de reprises de subventions d'investissement liées au financement des équipements dits « transférables ». Il retrouve son équivalent en dépenses d'investissement. Compte tenu des subventions d'équipements reçues en 2013 sur des biens amortissables, la prévision 2014 est portée à 493.000€.

## 2 - Les Dépenses de fonctionnement

### 2.1 Présentation par nature

Dépenses de fonctionnement		BP 2013	BP 2014	variation
011	Charges à caractère général	9 984 477	13 517 128	35.38%
012	Charges de personnel	11 758 361	12 067 748	2.63%
014	Atténuation de produits	25 207 153	24 757 731	-1.78%
65	Autres charges de gestion courante	5 443 588	3 267 651	-39.97%
66	Charges financières (y/c ICNE)	376 700	547 000	45.21%
67	Charges exceptionnelles	1 381 191	1 556 533	12.69%
023	Virement à la section d'investissement	536 253	828 596	54.52%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 250 100	4 002 200	-5.83%
<b>Total dépenses de fonctionnement :</b>		<b>58 937 823</b>	<b>60 544 587</b>	<b>2.73%</b>



## 2.11 Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre totalise 24% des dépenses réelles de fonctionnement (18% en 2013) et une augmentation de 35 % et 3.533 k€ par rapport à 2013. Cette forte augmentation s'explique par :

- 2.300 k€ sont transférés de la ligne 6554 (contribution aux organismes de regroupement) vers la ligne 611 (prestations de services). Notre contribution versée au SYMOVE incluait les remboursements des frais de traitement. Ces derniers doivent être comptabilisés en prestation de service, et la ligne « contribution » couvrira strictement notre cotisation annuelle versées au Symove.
- Par ailleurs, et toujours sur la ligne prestation de service (611) liées au traitement des déchets, 950k€ sont ajoutés en dépenses et en recettes. Les recettes étaient auparavant déduites des dépenses (comptabilisation de la seule charge nette). Elles sont désormais comptabilisées au 74758 pour 676k€ (soutiens écos) et au 7078 pour 274k€ (recettes filières - reventes de matériaux).

Ainsi, l'évolution de +3.250 k€ sur le chapitre 011 est liée à des transferts de crédits et l'évolution corrigée de ce chapitre n'est alors plus que de +3% (+283 K€).

Les évolutions notables sont les suivantes :

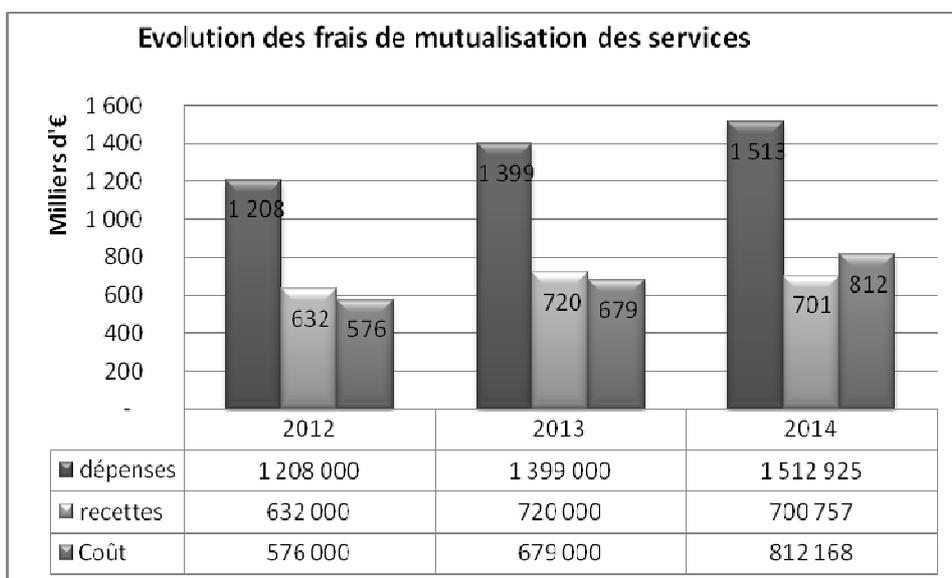
- ligne 611 (contrat de prestations de services) +75 k€ liés notamment :
  - à l'augmentation de +120 K€ du cout d'enlèvement des ordures ménagères due à la révision annuelle des prix du marché public, à la modification du régime de TVA qui passe de 7 à 10%, et à l'augmentation de la TGAP (Taxe Générales sur les Activités Polluante) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.
  - A la diminution de -15 k€ des frais de communication liés au Théâtre du Beauvaisis
  - A la diminution de -47 k€ pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- Les frais d'entretien (lignes 615) augmentent de +70 k€ (8 %) et concernent :
  - l'entretien des voiries et de l'éclairage public des zones d'activités économiques transférées en 2010 mais dont la charge pesait toujours de 2010 à 2013 sur le budget de la ville de Beauvais (+45 k€),
  - l'entretien des terrains (+13 k€) dont 7 k€ pour la maison harmonie et 4 k€ pour la maladrerie,
  - la maintenance des équipements (+6 k€), l'entretien du matériel roulant (+3 k€), l'entretien des bâtiments (+3k€)
- + 33 k€ sur la ligne 617 études et recherches soit un total de 338.000 € qui intègre 266.000 € pour finaliser l'étude de la ZAC Multisites et 72.000 € pour réaliser une étude pour la création d'un nouvelle zone sur la commune d'Auneuil.
- + 33 k€ pour les crédits d'entretien des locaux, article 6283 (+42 %) par rapport à 2013. Forte augmentation liée à l'entretien des locaux de la maison harmonie.
- +29.5 k€ de location mobilière et immobilière, article 613. (+16 k€ loyer Mykonos, + 4.5 k€ loyers divers + 7k€ location matériel maladrerie, + 2 k€ locations de véhicule.
- + 16.5 k€ (53 %) pour les foires et expositions (article 6233)
- + 16.5 k€ (9%) pour les publications, les catalogues et imprimés (article 623.) et notamment +10 k€ pour celles liées au théâtre du Beauvaisis.
- +12.7 k€ pour les remboursements de frais liés à la mutualisation (article 6287.) (hors frais de personnel)

- +11 k€ pour les acquisitions diverses de fournitures (article 606. administrative, petits équipement, ...)
- + 7k€ pour les annonces et insertions (article 6231) liés aux frais de publications marchés publics.
- + 8.3 k€ pour les frais d'affranchissement et de télécommunication (article 626.)
- - 33.8 k€ sur la ligne formation (article 6184) des chantiers écoles.

## 2.12 Chapitre 012 - Charges de personnel

Comme en 2013, ce chapitre représente 22% des dépenses réelles de fonctionnement, en augmentation de +2.63% par rapport à 2013 soit +309 k€.

+ 101 k€ s'expliquent par les dépenses liées à la convention de mutualisation. Le tableau ci-contre indique le coût net de la mutualisation depuis 2012 (y compris les frais annexes du chapitre 011). Ce coût est en augmentation de +133 k€ par rapport à 2013.



Cette variation des frais de mutualisation est due à la mutualisation des gardiens de gymnase (+ 50k€), à l'activité de la direction des services informatiques (+80 k€). Il faut rappeler que cette prévision budgétaire ne s'exécute qu'à hauteur de la répartition effective entre chaque entité de l'activité des services mutualisés : c'est ainsi

que chaque année, au moment du vote du compte administratif, un bilan détaillé est établi et présenté à l'assemblée délibérante.

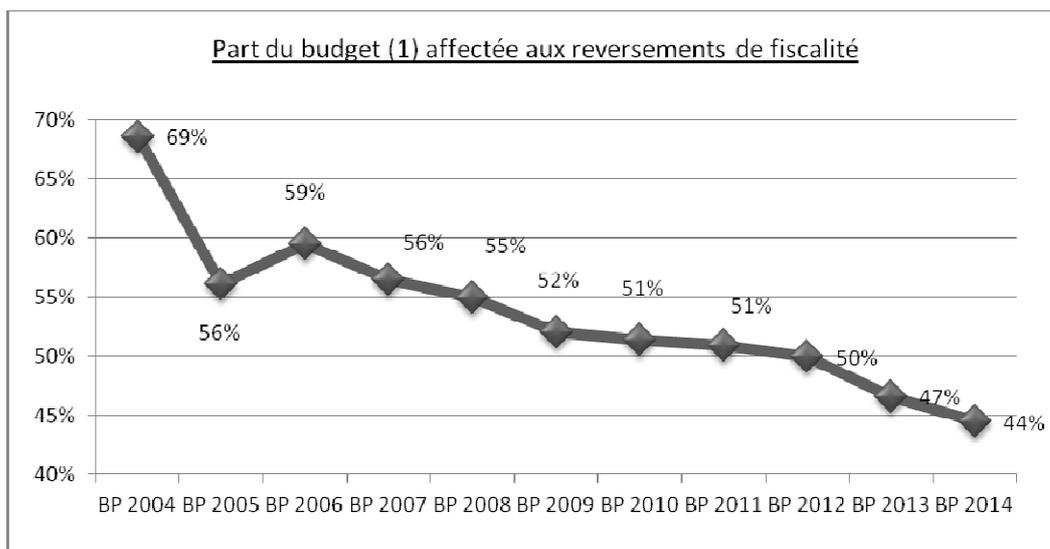
**Hors mutualisation, la variation du chapitre 012 est de + 2 % soit +208 K€ de crédits supplémentaires qui s'expliquent principalement par :**

- le rééchelonnement indiciaire de la catégorie C (+33 k€);
- la création d'un ½ poste au service des finances, d'un poste de technicien chargé du suivi du chantier pour la construction du théâtre, d'un poste d'accompagnateur socio-professionnel pour le chantier d'insertion et de 5 contrats d'avenir (ensemble des créations totalisant 108 k€) ;
- l'augmentation des cotisations employeurs retraite (+70 k€) ;
- les avancements de grades et d'échelons (+35 k€)
- l'anticipation sur la non exécution partielle des crédits ouverts au BP 2013 à ce chapitre (-38k€).

## 2.13 Chapitre 014 - Atténuation de produits

Les atténuations de produits représentent 44.44% des dépenses réelles de fonctionnement et totalisent 24.757.731 € en 2014, soit une diminution de -449.422 € par rapport à 2013.

A noter que la part de ces reversements dans le budget de l'agglomération diminue :



(1) Dépenses réelles de fonctionnement

### **2.131 Les attributions de compensation : (21.070.506 €)**

Ce montant pour 2014 correspond à celui de 2013 alors qu'une évolution pourrait intervenir dans le courant de l'année.

Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, d'éventuels transferts de zones d'activités économiques communales sont à l'étude. La délibération du 6 février 2009, qui redéfinissait les critères de l'intérêt communautaire des zones d'activités économiques et listait les zones de 6 communes membres dont la gestion serait reprise par l'agglomération, n'a été « concrétisée » que par le transfert des zones de deux communes dont les attributions de compensation ont été diminuées conformément aux décisions prises par délibération du 30 mars 2010.

S'agissant des 4 autres communes, ces zones relèvent toujours de la compétence des communes et leurs éventuels transferts à l'agglomération pourraient être proposés au conseil communautaire du 13 décembre prochain (courrier adressé dans ce sens aux communes concernées les 3 et 15 octobre dernier). A ce jour, seule une commune a souhaité que ce transfert soit opéré.

L'éventuelle intégration de l'une de ces zones d'activités au BP 2014 n'impactera pas les équilibres budgétaires de l'agglomération puisque le montant des charges transférées est déduit des attributions de compensation des communes, c'est pourquoi le montant 2013 a été reconduit en 2014.

### **2.132 La Dotation de Solidarité Communautaire (3.118.500 €)**

La DSC est proposée avec une diminution de 10%, soit (- 346.500 €) par rapport à 2012. Cette diminution était anticipée à hauteur de -15% dans le cadre du DOB 2014. Cette correction de la prévision établie lors du débat d'orientation budgétaire s'explique par l'équilibre final obtenu au BP 2014.

### **2.133 Le fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) - article 73925**

Ce fonds de péréquation horizontale créé dans le cadre de la loi de finances 2012 se traduit par un prélèvement en dépenses au 73925 sur les ressources de l'agglomération ainsi que sur celles des

communes membres de notre collectivité, selon la répartition par communes qui nous est notifiée par la Préfecture au mois d'août et conformément aux dispositions retenues par notre établissement.

C'est, comme pour 2013, l'application du dispositif « de droit commun » qui est intégrée au projet de budget 2014, sachant que l'agglomération peut, par délibération votée avant le 30 juin 2014, décider d'adopter l'un des régimes dérogatoires fixé par la loi de finances 2014.

Cette contribution au FPIC représentait sur l'ensemble du territoire en 2013 un total de 618.256€, dont 359.195€ à la charge de l'agglomération et 259.061€ des communes membres.

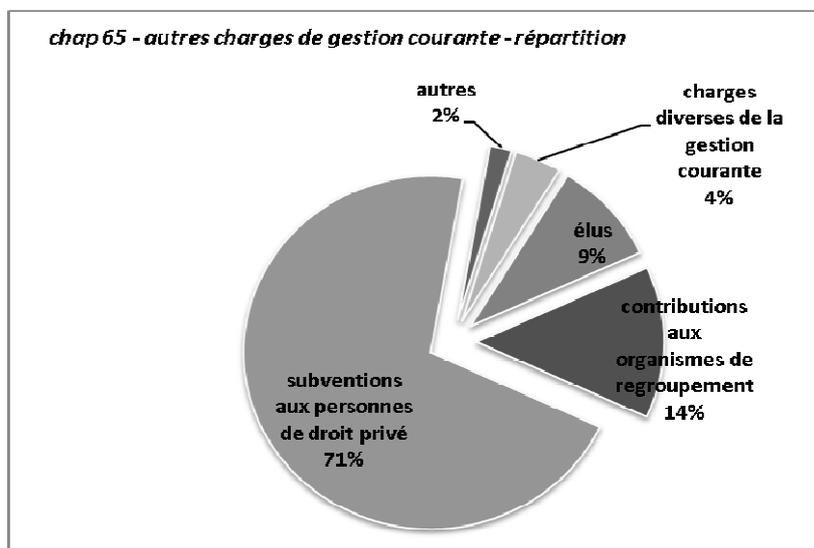
Sachant les montants 2014 sont indisponibles à ce jour, une simulation a été réalisée dans le cadre du DOB 2014 (cf. point II.2.33) sur la base des données des fiches DGF 2013 aboutissant à une contribution au FPIC pour notre territoire pour 2014 de 978.905€, dont **568 725€** sont financés par la CAB (montant inscrit au BP 2014 - article 7325) et **410 180€** par les communes membres.

**Ainsi, l'évolution de la contribution au FPIC entre 2013 et 2014 est estimée à + 210 k€ pour la part supportée par l'agglomération (soit +58%) et + 151 k€ pour la part supportée par les communes membres (soit +58%).**

Cette évolution s'explique par la progressivité de ce dispositif jusqu'en 2016 (cf. explications du DOB 2014). Un ajustement de ces prévisions budgétaires sera à opérer pour tenir compte des montants notifiés par la préfecture pour ce qui concerne l'année 2014.

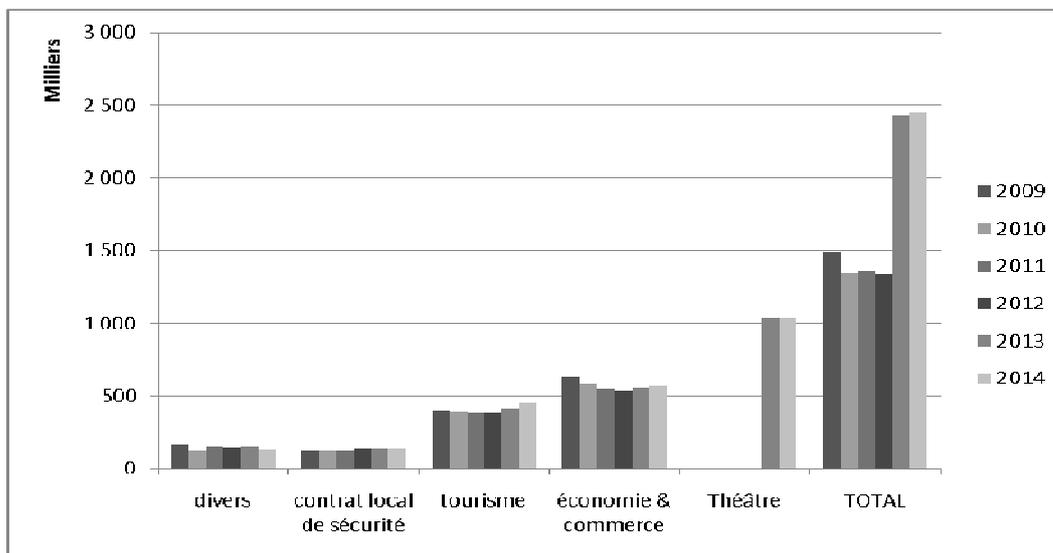
## **2.14 Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante**

Ce chapitre totalise 5.87 % des dépenses réelles de fonctionnement. Cette part était de 10 % en 2013. Cette diminution s'explique par le transfert de crédits de la contribution versée au Symove (6654) vers l'article 611 (prestation de service) pour un montant de 2.300 k€ dont l'explication vous a été donnée ci-avant.



### **Les subventions aux personnes de droit privé (71 % du chapitre , 2.281.992 €)**

Le montant de cette ligne est quasi stable (+ 31.965 € ou +1%). Le graphique ci-dessous montre l'évolution des crédits alloués à ces subventions.



- Théâtre du Beauvaisis : subvention de 1.037.298 € octroyée au CGTB (Comité de gestion du Théâtre du Beauvaisis) en augmentation de +3.298 € (+0,3%), augmentation due au titre d'une régularisation de trop perçu par la ville de Beauvais sur les remboursements de frais de personnel mis à la disposition de l'association. Rappelons que cette subvention n'est versée par l'agglomération que depuis l'année 2013 suite au transfert de cet équipement (délibération du 22 octobre 2012).
- Le secteur économique et d'aide au commerce mobilise 563.561 € avec principalement :
  - ✓ Le PLIE (plan local d'insertion par l'emploi) : la subvention est maintenue à 232.750€ ;
  - ✓ Maison de l'emploi et de la formation (MEF) : la subvention augmente de 10.000 € et passe à 192.600€ ;
  - ✓ Oise ouest initiative : la subvention est maintenue à 81.211 € ;
  - ✓ Beauvais Boutiques Plaisirs (ex - union des commerçants et artisans de Beauvais) pour un montant identique à celui de 2013, soit 25.000€.
- Pour le tourisme, le montant passe de 411.500 € en 2013 à 443.500 € en 2014, dont 420.000 € pour l'office de tourisme (+32.000 €, +8.26 %), 13.500 pour l'Association Beauvais Cathédrale et 10.000 € pour l'association Beauvais Rando Loisirs. L'évolution de la subvention versée à l'office de tourisme est en partie compensée par les recettes perçues au titre de la convention de mutualisation des services passée avec l'office de tourisme, EPIC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- Les subventions versées dans le cadre du contrat local de sécurité restent identiques à 2013 : 134.990 €.
- Les subventions diverses avec notamment :
  - comité d'œuvres sociales et crèche de la CCMO pour un total de 81.319 €
  - fêtes et manifestations communales d'intérêt communautaire (fête du cidre à Milly sur Thérain, fête Jeanne Hachette à Beauvais, marché de Noël de Saint Martin le Nœud, omelette géante de Herchies, fête de l'eau à Troissereux) pour un montant total de 30.000 €

### **Les contributions aux organismes de regroupement (14 % du chapitre, 452.616 €)**

317.616 € correspondent à notre contribution au SYMOVE pour le traitement des déchets et 135.000 € sont dédiés au fonctionnement du SMABT (syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais Tillé).

**Les charges de gestion courante (article 658)** concernent la participation versée aux communes afin de permettre l'égal accès tarifaire aux habitants de la communauté d'agglomération fréquentant les équipements des communes membres, totalisent 132.600 € et sont en augmentation de +10%.

**Des cotisations employeurs retraite (article 6534)** sont pour la première fois inscrites à un budget primitif pour un montant total de 68.148 € compte tenu des nouvelles dispositions fiscales adoptées et entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013. En effet, l'article 18 de la loi n°2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale pour 2013 a posé le principe de l'assujettissement de l'ensemble des indemnités des élus locaux aux cotisations de sécurité sociale.

## **2.15 Les autres chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement**

### **Chapitre 66 - Charges financières**

Les charges financières représentent une très faible part des dépenses réelles de fonctionnement (0,9%), avec un total de 547k€ en augmentation de +45% par rapport au BP 2013.

Il s'agit des charges liées aux intérêts de la dette (467k€) qui se décomposent entre :

- 397k€ de remboursement annuel à l'échéance des intérêts de la dette, dont 124k€ se rattachent aux échéances dues sur les nouveaux emprunts de 2013 totalisant 6M€ ;
- 70k€ correspondant à 6 mois d'échéances en intérêt d'un futur nouvel emprunt de 3,5 M€.

Ce chapitre reprend également la prévision du remboursement des intérêts courus non échus (ICNE) qui, en intégrant l'hypothèse ci-dessus, est estimée à 30k€.

Enfin le solde de ce chapitre fait ressortir l'estimation des intérêts liés à l'utilisation de la ligne de trésorerie (50k€), montant prévisionnel en augmentation de +20k€ par rapport à 2013 pour tenir compte d'une utilisation plus fréquente en 2013 et de l'application, sur tous les nouveaux contrats proposés aux collectivités, de frais de non utilisation.

### **Chapitre 67 - Charges exceptionnelles**

Ce sont celles principalement, prévues pour l'équilibre de la section de fonctionnement des budgets annexes. Ce chapitre connaît une augmentation de +13 % puisqu'il passe de 1.381.191 € à 1.556.533 €.

La subvention d'équilibre versée afin d'équilibrer le budget annexe des transports pour un total de 1.482.143 €. Cette subvention est en diminution de -11% par rapport aux crédits ouverts en 2013 qui totalise 1.696.019 €.

Il est rappelé que le budget annexe des transports a un caractère industriel et commercial, soumis par conséquent au principe d'équilibre financier posé par l'article 2224-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), aux termes duquel « les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial doivent être équilibrés en recettes et en dépenses ». Toutefois, l'article L2224-2 du CGCT dispose que le conseil communautaire peut décider une prise en charge par le budget principal lorsque celle-ci est justifiée par des exigences du service public. C'est ainsi qu'une délibération spécifique doit être adoptée pour allouer cette subvention et sera soumise à l'approbation du conseil communautaire le 13 décembre 2013.

Le budget annexe pépinière doit également faire l'objet d'une subvention d'équilibre de 61.390 € (89.712 en 2013), soit une forte diminution de 32 % par rapport à 2013.

### **Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections :**

Il correspond aux dotations aux amortissements relatives aux équipements et subventions d'investissement à opérer sur l'année 2014 pour un montant prévisionnel de 4M€.

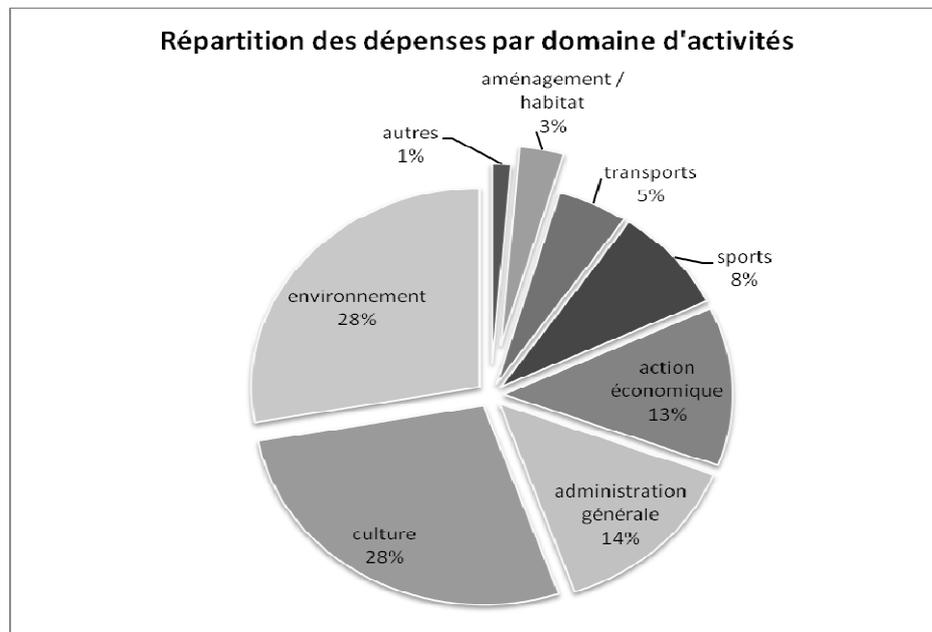
Ce chapitre enregistre une diminution de -5,83% (soit -248k€) liée au volume des nouveaux investissements réalisés en 2013 et à l'arrivée à échéance de certains amortissements en 2013.

Pour mémoire, ces dotations aux amortissements participent à l'autofinancement puisqu'elles se retrouvent en recettes dans le budget d'investissement. Elles viennent ainsi compléter le virement à la section d'investissement.

Le virement en faveur de la section d'investissement atteint 828k € ce qui permet, si l'on ajoute les amortissements, de dégager un autofinancement prévisionnel 2014 de 4,83M€ soit une augmentation de +1 % par rapport à 2013 (4,79€).

## **2.2 Présentation par domaine d'activité**

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement par grands secteurs se présente comme suit, déduction faite des attributions de compensation, opérations d'ordre et opérations non ventilables :



*A noter que les crédits prévus pour la mutualisation (que ce soit en dépenses ou en recettes) ont été répartis par domaine d'activités. Ceux-ci étaient auparavant inscrits sur la fonction 020 «administration générale». Les variations indiquées dans les commentaires ci-dessous sont calculées hors frais de mutualisation.*

- **L'environnement**, premier secteur de dépenses (8.541.737 €) est en augmentation de +15%, augmentation liée à la valorisation des recettes. Si l'on exclut cette valorisation, l'augmentation réelle est de +2% avec :
  - o la **collecte et le traitement** des déchets ménagers, des déchets verts et des encombrants par l'intermédiaire de contrats de prestations de service ;
  - o la **gestion des déchetteries** et des points d'apports volontaires ;
  - o L'acquisition de sacs pour la **collecte en porte à porte des déchets végétaux** (209.000€) en augmentation de 1% ;
  - o L'entretien des réseaux **eaux pluviales** (208.255 €)
  - o Le développement durable (79.327 €)
  
- **La culture** (8.349.219 €) est le second secteur de dépenses et est en augmentation de +1%, les crédits sont affectés aux cinq équipements culturels :
  - o **Les médiathèques** pour 2.584.225 €
  - o **Le conservatoire Eustache du Caurroy** pour 2.429.875 €
  - o **Le Théâtre du Beauvaisis** pour 1.294.189 €. dont 1.049.298€ pour la subvention au CGTB et 114.461 de frais de fonctionnement (communication, ...)

- **L'école d'arts du Beauvaisis pour 1.039.684 €**,
- **La maladrerie pour 523.213 €**

Les frais de personnels représentent une très large part des dépenses (72%). Outre la subvention versée au CGTB (13%), les autres dépenses portent sur les charges liées à l'activité de ces structures, tels les matériels pour les cours, l'organisation de spectacles, des animations, des expositions, l'entretien des locaux, soit 15% du coût du secteur.

- **Economie : 3.922.622 €**, en augmentation de +5%.

- Le soutien au secteur économique, commercial via les **subventions** (563.561 €) dont le détail vous a été donné plus haut.
- La location du bâtiment **Mykonos** (440.720 €) en augmentation de +4%
- **L'entretien** des espaces verts, de la voirie et de l'éclairage public sur les **zones d'activités économique de Beauvais et d'Allonne** : 233.500 €, en augmentation de +19%.
- La poursuite de l'étude sur la faisabilité d'une **ZAC Multi sites** pour 266.000€.
- La contribution au **SMABT** (syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais Tillé) pour 135.000 €.
- Les frais d'entretien liés au fonctionnement de la **maison harmonie** pour 77.355 € (ancien pôle de proximité) bâtiment mis en service fin 2012.
- Les autres actions menées dans ce domaine qui sont structurées par la **promotion du territoire** et la **prospection**, le **soutien aux associations**, la poursuite des **chantiers d'insertion**.
- Le **tourisme** pour un budget total de 733.317 €. 60% sont affectés au soutien des partenaires telles que l'Office de Tourisme qui est passé du statut d'association à celui d'établissement public industriel et commercial à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les autres dépenses couvrent pour 60.000 € la promotion des manifestations d'illumination de la cathédrale de Beauvais, opération reconduite au vu du succès rencontré en 2012 & 2013. Le reste des crédits étant pour l'essentiel des besoins d'entretien et de balisage des sentiers.
- 

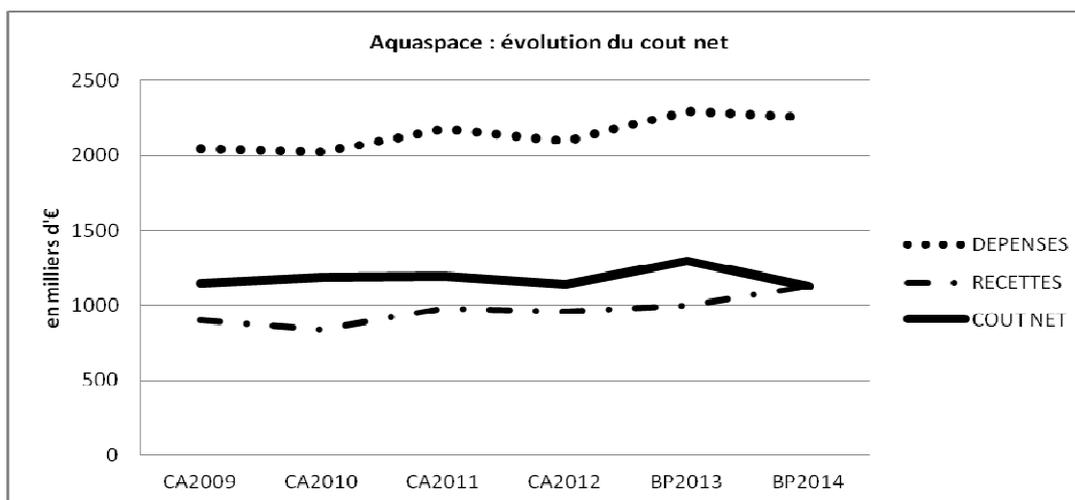
- **Administration générale : 4.213.920 €**. Les dépenses de ce domaine sont celles nécessaires au fonctionnement courant de l'agglomération et proposées en augmentation de +253.129 € ou +9% (hors mutualisation). Elles concernent :

- **Les frais d'administration générale** (2.338.086 €) en augmentation de +144.617 € avec notamment
  - ✓ Charge de personnel, en augmentation de +130.254 €, soit +11% (cf. explications du chapitre 012)
  - ✓ Autres charges de gestion courante, avec une augmentation de +18.927 € soit +22%. Progression due à l'inscription supplémentaire de 18.580 € sur la ligne 651 (redevances, concessions et droits similaires) nécessaire pour acquérir des droits d'utilisation de logiciel en vue de la prochaine dématérialisation comptable.
  - ✓ Dépenses courantes de fonctionnement (fournitures administratives, fluides, maintenance, assurances) en diminution de -7.064 €
- **Les dépenses de communication, fêtes et cérémonies** (465.062 €) : en augmentation de +13.272 € soit +3%.

- Les dépenses liés au fonctionnement de l'assemblée (indemnités des élus et charges afférentes : 375.806 €), crédits en augmentation de +95 k€ et 34 %. Cette forte variation est expliquée par l'assujettissement des cotisations des élus au régime général de la sécurité sociale, contribution applicable au 1/01/2013.

- **Sports : 2.562.597 €** sont principalement affectés :

- A l'Aquaspace : 2.256.976 € dont 58% pour les dépenses de personnel. Précisons que le coût de fonctionnement de cet équipement diminue de -2%. Le graphique ci-dessous montre l'évolution du cout net de cet équipement (dépenses - recettes) diminue de -13% entre 2013 et 2014. De fait, 50 % du complexe est financé par ses recettes :



- Les fluides (537.000 €) et les contrats de maintenance (256.806 €) sont le deuxième poste de dépenses de l'Aquaspace. Viennent ensuite les frais de gardiennage de l'équipement (55.000€, en diminution de -19 %).
  - Au-delà de cet équipement sportif, il s'agit de crédits alloués pour le fonctionnement courant des Gymnases de Tillé et d'Allonne.
- **Transports : 1.517.143 €**, dont 98 % pour la subvention d'équilibre versée au budget annexe transport. Cette subvention versée depuis 2011 diminue de -11% par rapport aux crédits ouverts en 2013 qui totalise 1.696.019 €.

Le reste (30.000 €) étant destiné à la prise en charge des frais de péage sur le tronçon de l'autoroute A16. A titre indicatif, sur la base d'un comptage de 2011 et 2012, la fréquentation annuelle de ce tronçon d'autoroute de l'A16 Beauvais-nord-Beauvais-centre, avec le Pass « Beauvais-Oise » est la suivante :

Usagers	Nombre usagers total			Nombre usagers CAB (part)				
	2011	2012	var	2011	%	2012	%	var
Véhicules légers	25 300	30 748	22%	13 000	51%	14 000	46	8%
Poids lourds	3 300	2 958	-10%	1 700	52%	1 927	65	13%
Trajets	Nombre trajets total			Nombre trajets CAB (part)				
	2011	2012	var	2011	%	2012	%	var
Véhicules légers	270 000	314 642	17%	141 000	52%	158 542	50	12%
Poids lourds	31 300	48 156	54%	21 500	69%	37 712	78	75%

- **Aménagement : 863.937€** dont 55% sont estimés pour la rémunération du personnel. Les autres dépenses sont liées aux secteurs :
  - o **De l'habitat : 95.995 €** avec le suivi Animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ;
  - o **De l'intervention sociale et de santé : 307.053 €.** Cette dépense est rattachée au volet aménagement puisqu'elle concerne l'aire d'accueil des gens du voyage.
  - o **De l'aménagement et foncier (72.702 €)** dont 60 k€ couvrent la cotisation à l'association du Pays du Grand Beauvaisis (APGB).
  - o **Du SIG pour 30.000 €** en augmentation de +23.200 € afin de couvrir les frais de maintenance des logiciels acquis les années précédentes.
  - o La part « autres » concernent le **contrat local de sécurité pour 196.833 €**, les **relais d'assistantes maternelles pour 151.052 €** et **l'enseignement pour 63.500 €** (remboursement frais de scolarité & soutiens aux associations d'étudiant),

## B - La section d'investissement

### 1- Les Ressources d'investissement

Recettes d'investissement		BP 2013	BP 2014	Variation
13	Subventions opérations d'équipement	1 296 833	1 964 623	+51,49%
16	Emprunts et dettes assimilées	6 685 781	6 129 751	- 8,32%
21	Immobilisations corporelles	5 887	0	-
23	Immobilisations en cours	2 158 145	0	-
10	Dotations et fonds propres (hors 1068)	800 000	900 000	+ 12,50%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	6 500	5 000	-23,08%
27	Autres immobilisations financières	0	500 000	-
021	Virement de la section de fonctionnement	536 253	828 596	+54,52%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 250 100	4 002 200	-5,83%
	<b>Total recettes d'investissement :</b>	<b>15 739 499</b>	<b>14 330 170</b>	<b>-8,95%</b>

#### 1.1 Chapitre 13 - Subventions d'équipement

Les 1,964M€ inscrits en 2014 correspondent aux subventions d'équipement attendues sur les opérations d'investissement engagées et sont constitués notamment de :

- Théâtre du Beauvaisis (200910) : 1.066k€ ;
- Réhabilitation de la Maladrerie (200509) : 528k€ ;
- Programme de l'habitat (200606) : 207k€ ;
- Eaux pluviales (200610-2006101): 99k€ reversés par les communes et les entreprises concernées ;
- Mise aux normes déchetterie d'Auneuil (200806) : 33k€ ;
- Etudes de développement touristique (200904) : 31,38k€.

Ces montants sont proratisés en fonction soit :

- des inscriptions en dépenses d'investissement afférentes pour les projets en cours sur 2014 ;
- selon le solde à percevoir conformément aux plans de financement actualisés pour les projets achevés en 2013 ou qui se termineront sur 2014.

L'augmentation de + 51% de ces recettes réside dans l'inscription des recettes afférentes au nouveau grand projet d'investissement de la CAB qu'est le théâtre du Beauvaisis et dont le démarrage des travaux est programmé en 2014.

## **1.2 Chapitre 16 – Emprunts**

Le recours à l'emprunt de 6,145M€ correspond au besoin de financement des investissements inscrits au budget primitif 2014.

Ce montant est en diminution de -8% par rapport au BP 2013 du fait de la contractualisation en octobre 2013 d'un nouvel emprunt de 3,5M€ auprès de la banque postale mobilisable jusqu'au 20 février 2014 qui nous permettrait de supporter les premières phases d'investissements 2014 si besoin.

Cette inscription budgétaire préserve les grands équilibres financiers et n'obère pas l'avenir de l'Agglomération du Beauvaisis. En effet, dans l'hypothèse peu probable où l'intégralité de cette somme serait contractualisée dans le courant de l'année, l'encours de la dette atteindrait au 31/12/2014 la somme de 16,572M€, soit 27,6% des recettes réelles de fonctionnement contre 26% en 2013.

Par ailleurs on notera également une évolution du capital restant dû en début d'exercice de +29,2% entre le 01/01/2013 (6,275M€) et le 01/01/2014 (8,105M€), du fait des recours à l'emprunt opérés courant 2013 alors que cette évolution était de +18,3% entre 2012 et 2013.

Au regard du ratio n°11 (cf. fin de rapport) qui permet de calculer le rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement, l'agglomération demeure dans une saine situation financière. En effet, ce ratio est passé pour l'agglomération du Beauvaisis de 9% en 2012 à 11% en 2013 et à 13% en 2014, alors que la moyenne nationale de la strate était de 52% en 2010.

Toujours en comparaison avec les moyennes nationales, on peut aussi souligner que l'endettement par habitant ressort au 01/01/2014 à 99€ par habitant de l'agglomération du Beauvaisis (ratio 5) contre 77 € / habitant au 1/01/2013 soit une augmentation de +28,6% mais reste largement inférieur à la moyenne nationale des agglomérations de 325 €/ habitant.

## **1.3 Les recettes financières - Chapitres 10, 165 et 27**

Le chapitre 10 – dotations et fonds propres - totalise 900.000€ en 2014 et correspond à l'estimation du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sur les investissements réalisés au cours du dernier trimestre 2013 et attendus au cours des trois premiers trimestres 2014, soit une année pleine.

L'augmentation de +13% de ce montant par rapport à 2013 est liée au commencement de l'opération théâtre du Beauvaisis.

Le chapitre 165 créé au BP 2013 enregistrera, tant en recettes qu'en dépenses d'investissement, les cautions perçues et remboursées au titre des nouveaux baux de location qui devraient être signés en 2014 avec des entreprises pour la mise à disposition de bureaux au sein de la Maison des Services et des Initiatives Harmonie (cf. chapitre 75 – recettes de fonctionnement pour la perception des loyers afférents). Ainsi une prévision de 5k€ a été inscrite au BP 2014.

Le chapitre 27 a été provisionné au BP 2014 afin de pouvoir comptabiliser un remboursement partiel de 500k€ de l'avance consentie en 2013 au budget Zone de Beauvais Tillé (cf. budgets annexes ci-dessous) qui totalisait 5,5M€.

#### **1.4 Les recettes d'ordre d'investissement - Chapitres 021 et 040**

Ces recettes d'ordre - pour 828k€ au chapitre 021 et pour 4M€ au chapitre 040 - correspondent aux montants inscrits en dépenses de fonctionnement, réciproquement au titre du prélèvement en provenance de la section de fonctionnement et des dotations aux amortissements de l'exercice.

### 2- Les emplois d'investissement

Dépenses d'investissement		BP 2013	BP 2014	variation
16	Emprunts et dettes assimilées	885 800	1 450 000	64%
13	autres	-	3 585	
20 à 23	Opérations d'équipement et subventions d'équipement versées	14 286 699	12 383 585	-13%
040 & 041	Opérations d'ordre	567 000	493 000	-13%
<b>Total dépenses d'investissement :</b>		15 739 499	14 330 170	-9%

86 % des dépenses d'investissement sont consacrés aux opérations d'équipement. Part en diminution de 5 points, l'emprunt pesant plus sur le budget qu'auparavant (10% contre 6% en 2013)

#### **2.1 Les dépenses financières - chapitre 13 - Subventions d'investissement et chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées**

Le chapitre 13 reprend à titre exceptionnel sur 2014 une inscription de 3,5k€ destinée à permettre la régularisation comptable (titre annulé sur exercice clos) d'un titre de 2012 sur l'opération eaux pluviales, à annuler pour cause de double émission.

Le chapitre 16 intègre 5k€ de remboursements de cautions et les échéances de remboursement en capital sur 2014 qui sont estimées à **1,44M€** et enregistrent une augmentation de +566k€ par rapport à 2013 (+64%) liée principalement à l'intégration des échéances liées :

- aux nouveaux emprunts de 2013 (total de 6 M€) dont les échéances de remboursements en capital représenteraient 505 k€ en 2014 (ajustement à prévoir en décision modificative n°1 en fonction de la date effective de mobilisation des fonds) ;
- à l'inscription d'un prévisionnel de 175k€ dans la perspective d'une contractualisation d'un nouvel emprunt de 3,5M€ en cours d'année 2014 ;
- le remboursement en capital des emprunts en cours estimé sur l'exercice 2014 à 765k€ (cf. états de la dette en annexes de la maquette budgétaire 2014 détaillant les emprunts concernés au 01/01/2014).

## **2.2 Opérations d'équipement et subventions d'équipement versées : 12.383.585 €**

Le montant des crédits proposés pour les opérations d'équipement est en diminution de 13%, et correspond aux crédits de paiement nécessaires conformément à la programmation pluriannuelle des investissements.

Une répartition par domaine d'intervention (hors dépenses d'ordre et d'emprunt) permet de mieux appréhender l'action de l'agglomération:

- **la culture : 7.766.290 €** dont :
  - o Opération 200910 - **Théâtre du Beauvaisis** : 4.664.440 € pour les honoraires de la maîtrise d'œuvre et le début de travaux.
  - o **Théâtre hors les murs**, opération 201305, pour **1.113.000 €** mis en place pendant les travaux du futur théâtre sur le site de la maladrerie
  - o **Théâtre acquisitions foncières** : **600.000 €** - opération 201306
  - o L'opération 200509 - **Réhabilitation de la maladrerie** : **1.145.600 €**. Travaux nécessaire pour l'installation de la structure « hors les murs », ces travaux sont inscrits sur l'opération maladrerie puisqu'ils lui bénéficieront à terme.
  - o L'opération 200603 - **Bâtiments culturels** : 135.000 € prévus pour les médiathèques, l'école d'art du Beauvaisis, le conservatoire et la maladrerie (hors réhabilitation);
  - o 81.500 € sont proposés pour les équipements généraux et récurrents des services culturels opération 201202 - **équipements culturels**.
  
- **L'habitat : 1.020.000 € (2.240.360 € en 2013)** dont :
  - o Opération 200606 - **Aides à la pierre** : **500.000 €**. Ce montant comprend les aides à la pierre de l'agglomération, le versement de ces aides par délégation de l'Etat, le « pass foncier » ainsi que les nouvelles actions d'accompagnement de l'OPAH ;
  - o Opération 200621 - **ANRU** : **520.000 €**,
  
- **L'enseignement : 669.000 €** proposés pour le versement de fonds de concours :
  - o L'institut **LaSalle** (opération 200622) : 500.000 € pour financer le début de la phase 3 de son extension.
  - o Le département de l'Oise (opération 200614 - **Collèges**). 169.000 € correspondent à notre participation annuelle à la reconstruction des collèges ;
  
- **Aménagement : 620.500 €** avec notamment:
  - o Opération 200607 - **Fonds de développement communautaire** : 200.000 €
  - o Opération 201401 - **fonds de concours** de **200.000 €** au profit de la commune d'**Auneuil** pour la construction d'une **maison de la santé**
  - o Opération 201304 - **SCOT2** : 125.000 €.
  - o Opération 200004 - **SIG** : 75.500 €. Outre les dépenses récurrentes liées à la mise à jour des logiciels.

- **Action économique et tourisme : 550.250 €** répartis sur les principales opérations suivantes :
  - o Opération 200709 – **Aéroport : 204.000 €**. fonds de concours versé au Syndicat Mixte chargé de l'exploitation de l'aéroport ;
  - o Opération 201402 – **Bâtiments développement économique : 52.000 €**. Il s'agit des bâtiments à vocation économique et dont l'agglomération est propriétaire. Pour 2014, il s'agit uniquement de la maison harmonie. La construction étant finie, nous clôturons l'opération 200810 dévolue à la construction de cet équipement et ouvrons cette nouvelle opération prévue pour des travaux d'amélioration et de maintenance.
  - o Opération 200706 **Subvention d'aide à l'immobilier d'entreprise (aide à l'emploi) : 43.500 €**. Il s'agit des subventions votées les années précédentes qui doivent être à nouveau budgétées.
  - o Opération 200710 **CFA : 20.000 €** sont inscrits pour solder l'opération (dans l'attente de la demande de versement du solde de l'opération par la SAO, mandataire de ce marché) ;
  - o **186.250 €** sont inscrits afin d'équilibrer la section d'investissement du budget annexe hôtel et **pépinière d'entreprises** (imputation à l'article 2041642).
  
- **Environnement et cadre de vie : 483.000 €**
  - o Opération 200506 – **Acquisition de conteneurs OM : 295.000 €**
  - o Opération 200604 – **Travaux sur déchetterie et points verts : 98.000 €** ;
  - o Opération 200806 – **Construction déchetterie : 50.000 €**
  - o Opération 200624 – **Fonds de concours cadre de vie** (fonds de concours attribués aux bailleurs pour l'implantation de colonnes enterrées) **40.000 €**
  
- **Voirie : 300.000 €**
  - o Opération 200503 – **Voirie communautaire : 200.000 €** ;
  - o Opération 200613 – **Fonds de concours voirie : 100.000 €**. Il est rappelé que ces crédits sont votés en AP/CP et que le montant inscrit en crédit de paiement sera alimenté en cours d'année autant que nécessaire.
  
- **Equipement de la collectivité : 323.150 €** affectés aux besoins généraux et récurrents tels que les équipements de la collectivité (opération 200901).
  
- **Le domaine sportif : 239.170 € dont :**
  - o Opération 201004 – **Aquaspace – 177.370 €** prévus pour l'acquisition de matériels d'activités nautiques ainsi que pour divers aménagements du bâtiment ;
  - o Opération 201005 – **Equipements gymnase – 33.800 €** proposés pour les diverses dépenses pour les gymnases d'Allonne et de Tillé
  
- **subvention d'équilibre** proposée pour la section d'investissement du budget annexe des **transports (231.475 € - article 2041642)**. En vertu des mêmes dispositions légales précisées au chapitre 67 pour ce qui concerne la subvention de fonctionnement allouée à ce budget annexe, une délibération spécifique doit être adoptée pour allouer cette subvention d'investissement et sera soumise à l'approbation du conseil communautaire le 13 décembre 2013.

- Eaux pluviales : Opération 200610 travaux : 215.000 €,

### Situation des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)

Le tableau ci-dessous rappelle la situation actuelle des AP/CP et est conforme au projet de délibération présenté au cours de cette même séance du Conseil Communautaire pour la mise à jour des AP/CP :

Intitulé		montant autorisations de programme Total cumulé (toutes délibérations)	crédits de paiement			
			CP antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2014)	CP ouverts au titre l'exercice 2014	2015	Restes à financer (exercices au delà de 2015)
1	Maladrerie st Lazare (200509)	9 670 000.00	8 037 840.07	<b>1 145 600.00</b>	486 559,93	-
4	Aides à la pierre (200606)	9 520 700.00	5 948 615.94	<b>500 000.00</b>	1 000 000.00	2 072 084.06
7	ANRU (200621)	2 856 000.00	1 465 062.50	<b>520 000.00</b>	520 000.00	350 937.50
9	Voirie fonds de concours (200613)	1 221 604.79	611 965.98	<b>100 000.00</b>	150 000.00	359 638.81
12	CFA (200710)	10 017 285.79	9 997 285.79	<b>20 000.00</b>	-	-
18	Eaux pluviales programme pluriannuel (200610)	3 900 000.00	2 805 113.33	<b>215 000.00</b>	215 000.00	664 886.67
21	Construction déchetterie (200806)	1 680 000.00	32 300.00	<b>50 000.00</b>	975 000.00	622 700.00
30	participation collèges (200614)	2 300 000.00	1 460 052.84	<b>169 000.00</b>	169 000.00	501 947.16
35	Théâtre du Beauvaisis (200910)	33 400 000.00	2 122 391.71	<b>4 664 440.00</b>	10 000 000.00	16 613 168.29
45	Fonds de développement communautaire (200607)	1 082 000.00	623 583.05	<b>200 000.00</b>	200 000.00	58 416.95
<b>Total</b>		75 647 590.58	33 104 211.21	<b>7 584 040.00</b>	13 715 559,93	21 243 779,44

### 2.3 - Les dépenses d'ordre d'investissement - Chapitre 040

Ces dépenses d'ordre - pour 493k€ au chapitre 040 - correspondent aux montants inscrits en recettes de fonctionnement au titres de l'amortissement des subventions d'investissement perçues (cf. explication au chapitre 042 - section de fonctionnement).

## II - BUDGETS ANNEXES

### A- ASSAINISSEMENT

Le budget annexe assainissement s'élève globalement à **19.717.130 € TTC** Il s'équilibre à 6.011.234 € en fonctionnement et 13.705.896 € en investissement.

#### 1 - Section de fonctionnement

##### 1.1 Recettes

Chap	Article	Libellé	BP 2013	BP 2014	Var	Explications
013	6419 /6459	Atténuation de charges	20 000	5 000	-75%	Remboursements sur frais de personnel (Maladie, accident du travail, etc)
70	704	Travaux	750 000	800 000	+7%	- Remboursement des frais de branchements en 2014 + programmation sur Bonlier, Savignies et Troissereux, soit un total de 250 branchements à recouvrer pour un total de 300 k€, - Taxe de raccordement sur les nouvelles constructions totalisent 500 k€.
70	70611	Redevance Assainissement Collectif	3 828 000	4 075 000	+6%	Produit de surtaxe assainissement compte tenu : - du nouveau barème adopté à compter du 1er janvier 2014 - des montants réalisés en 2013 - des nouveaux branchements 2014.
70	7084/7087	Mise à disposition de personnel facturée	77 000	77 629	-	Rembt personnels mis à disposition du budget eau de la ville de Beauvais et du budget SPANC de l'Agglomération.
70/75	7068 /752 /758	Autres recettes diverses	9 100	9 105	-	Dont les loyers emplacements antennes de téléphonie.
74	741	Primes d'épuration	820 000	820 000	-	Primes de l'agence de l'Eau dont aide qualité (120.000€) - Montants prévisionnels car non communiqués par l'Agence de l'eau
042	777	Quote part subventions Investissement	177 100	224 500	+27%	Amortissement des subventions reçues (contrepartie en dépense d'investissement à l'article 139)
-	-	<b>Total :</b>	<b>5 681 200</b>	<b>6 011 234</b>	<b>+6%</b>	-

## 1.2 Dépenses

Chap	Article	Libellé	Montants			Explications
			BP 2013	BP 2014	var	
011	6061	Fournitures non stockables	811 100	882 300	9%	Fluides : eaux, gaz, électricité. Augmentation de +71k€ liée à l'évolution des coûts et à la mise en service de la STEP de Milly.
011	6287	Remboursement de frais	299 251	402 695	35%	Remboursement de frais au budget principal (cf. recettes de fonctionnement du budget principal)
011	6062	Produits de traitement	305 000	305 000	0%	Produits chimiques pour les stations d'épuration
011	6248	Divers	152 000	165 200	9%	Traitement et évacuation des boues
011	6152	Entretien sur biens immobiliers	105 000	105 000	0%	Entretien de la station d'épuration, des réseaux, ...
011	6156	maintenance	73 300	73 300	0%	contrat de maintenance (centrifugeuses, compresseurs d'air et autres équipements)
011	6155	entretien sur biens mobiliers	73 000	73 000	0%	Entretien et réparation de matériels et des véhicules
011	6351 2	taxes foncières	66 000	70 000	6%	depuis 2011, nous sommes soumis à la taxe foncière sur nos stations d'épuration (Beauvais, Auneuil, Frocourt, Milly sur Thérain, Saint Paul, Therdonne, Tillé, Troissereux, Warluis)
011	6068	produits d'entretien	52 400	57 500	10%	-
011	6063	Fournitures de petits équipement	45 400	45 900	1%	-
011	6226	Honoraires	21 500	23 700	10%	Honoraires suivi filière Boues et organisme certificateur démarche qualité
012	-	Charges de personnel	1 319 290	1 353 475	3%	-
66	-	Intérêts des emprunts et dette	648 000	650 000	0%	Rembts des échéances en intérêts emprunts en cours pour 525k€ et intégration d'une prévision de 80k€ rattachée à un nouvel emprunt de 4M€ sur 15 ans au taux fixe de 4% (6 mois d'intérêts) + ICNE (Intérêts Courus Non Echus) de 45k€ correspondants à l'intégralité de ces emprunts estimés pour 2014.
042	6811	Dotations aux amortissements	1 447 000	1 492 000	3%	Total des amortissements des biens renouvelables
042	6815	Dotations aux provisions	-	105 187	-	Non valeurs VEOLIA de 2010 à 2012 (100% du HT)
023	023	Virement à la section d'investissement	82 022	19 564	- 76%	Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement (contrepartie en recette d'investissement à l'article 021), la diminution du prélèvement s'explique par l'augmentation conséquente des remboursements de charge effectués sur le budget principal
-	-	Autres dépenses de fonctionnement diverses	180 937	187 413	4%	Assurances, carburants, frais de télécommunications, fournitures administratives, ...
-	-	<b>Total :</b>	5 681 200	6 011 234	6%	-

## 2 - Section d'investissement

Selon l'article 260 A du CGI, les collectivités locales peuvent opter pour l'assujettissement à la TVA de leur service d'assainissement, à la condition qu'elles exploitent directement ce service. Or, la CAB délègue la gestion du service public d'assainissement des réseaux communaux (pour les communes hors Beauvais), par voie d'affermage, à la société des Eaux et Assainissement de l'Oise (VEOLIA Eau). Il revient au fermier d'être assujetti de plein droit à la TVA et la CAB doit prévoir ses crédits en TTC. Ce choix a été acté par l'agglomération par délibération du 22 octobre 2012 lors de l'adoption de la décision modificative n° 2.

Cette modification de régime est budgétairement neutre pour la section d'investissement, le fermier nous transférant son droit à déduction. Ce transfert est comptabilisé par des jeux d'écriture détaillés ci-dessous (*lignes en italique*)

### 2.1 Ressources

Chap.	Article	Libellé	BP 2013	BP 2014	Var	Explications
13	13111	Subventions d'investissement	1 500 000	2 360 000	+57%	Subventions de l'agence de l'Eau proportionnelles aux travaux réalisés.
16	1641	Emprunts en euros	5 376 078	6 169 204	+15%	Niveau de recours à l'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement
45	4582	Opérations d'investissement sous mandats	860 076	767 300	-11%	Comptes de tiers - ajustement selon la programmation des travaux prévus en 2014.
021	021	Virement en provenance de la section de fonctionnement	82 022	19 564	-76%	Excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement affecté à l'investissement (contrepartie en dépense de fonctionnement à l'article 023)
041	<i>2031-21351 et 2315</i>	<i>transferts de déduction de TVA</i>	<i>1 146 000</i>	<i>1 458 696</i>	<i>27%</i>	<i>contrepartie en dépenses d'investissement</i>
27	2762	<i>Créances sur transferts de droit à déduction de TVA</i>	<i>1 146 000</i>	<i>1 458 696</i>	<i>27%</i>	<i>Créance sur le transfert du droit à déduction de TVA pour les dépenses d'investissement liées au contrat d'affermage</i>
040	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 447 000	1 609 993	+11%	Amortissements des immobilisations (contrepartie en dépense de fonctionnement à l'article 6811)
-	-	<b>Total :</b>	<b>11 558 376</b>	<b>13 705 896</b>	<b>+19%</b>	-

## 2.2 Emplois

Les chapitres 21 et 23 sont regroupés dans la présentation du tableau ci-dessous afin de globaliser les crédits par opération.

Chap	Article	Libellé	Montants			Explications
			BP 2013	BP 2014	var	
21 & 23	21351 / 2154 & 2315	Travaux, matériels et installations <b>STEP</b>	2 507 400	5 395 000	115%	- Construction STEP Saint paul (3.6 M€ TTC) - Matériels et travaux STEP (235 k€ HT) - Construction de la station d'Auteuil/Berneuil (72 k€ TTC) - Suppression de la STEP de Warluis et raccordement à Beauvais (840k€ TTC)
21&23	2135 & 23151	travaux & installations <b>RESEAUX</b>	4 775 200	3 770 000	-21%	Travaux de création et de réhabilitation de réseaux selon travaux du PPI. 91% (3.420k€ HT) sont consacrés aux travaux sur les communes hors Beauvais (Bonlier, Berneuil et Auteuil)
21	21351	travaux & installations <b>BRANCHEMENTS</b>	307 440	340 000	11%	programme annuel de branchements liés aux permis de construire.
21&23	2154 & 2315	Matériels industriels <b>POSTES DE RELEVAGE</b>	191 960	240 000	25%	Programme annuel de renouvellement d'équipement hydraulique et d'auto-surveillance
20	2031	Frais d'Etudes	169 600	70 000	-59%	Etudes préalables travaux (parcellaires Mont Benard, plans projet Auteuil, Berneuil, Topo Jean de Lignière)
21	2154	matériel industriel	30 000	30 000	0%	pompes, agitateurs, équipements de laboratoire
16	-	Emprunts et dettes assimilés	1 350 000	1 366 000	1%	Selon échéancier des emprunts contractés et intégration des nouveaux emprunts de 2013 (881k€) auxquels s'ajoute le remboursement en capital des échéances liées aux avances agence de l'eau (285k€). ainsi qu'un remb. du capital de 200k€ lié à un nouvel emprunt de 4M€ sur 15 ans au taux fixe de 4%
041	2762	Créances sur transferts de droit à déduction de TVA	1 146 600	1 458 696	27%	<i>contrepartie en recettes d'investissement</i>
040	-	Amortissement des subventions	177 100	224 500	27%	Amortissement des subventions perçues finançant des biens eux-mêmes amortissables
45	4581	Opérations d'investissement sous mandats	860 076	767 300	-11%	Comptes de tiers (cf explications en ressources d'investissement ci-dessus)
	-	Autres dépenses d'investissement diverses	43 000	44 400	3%	Dépenses courantes d'investissement (matériels informatiques, mobilier, ...)
	-	<b>Total :</b>	<b>11 558 376</b>	<b>13 705 896</b>	<b>19%</b>	-

## 2.3 Situation des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)

Le tableau ci-dessous rappelle la situation actuelle des AP/CP et est conforme au projet de délibération présenté au cours de cette même séance du conseil communautaire pour la mise à jour des AP/CP :

Intitulé	Montant des Autorisations de Programme	Montants des Crédits de Paiement				
	Total cumulé (toutes délibérations)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2014)	CP ouverts au titre l'exercice 2014	2015	Restes à financer (exercices au delà de 2015)	
42	STEP Saint Paul	3 698 970.00	98 970.00	3 600 000.00	-	-
43	STEP Warluis	2 990 000.00	264 800.00	840 000.00	1 885 200.00	-
47	STEP Auteuil	1 436 000.00		720 000.00	716 000.00	
<b>TOTAL</b>		<b>8 124 970.00</b>	<b>363 770.00</b>	<b>5 160 000.00</b>	<b>2 601 200.00</b>	<b>-</b>

## B- SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le budget annexe SPANC s'équilibre à **281.337 €**, dont 46.337 € en fonctionnement et 235.000 € en investissement.

### 1 - Section de fonctionnement

#### 1.1 Recettes

Chap.	Article	Libellé	BP 2013	BP 2014	Var	Explications
70	7062	Ventes de produits	46 209	46 332	-	Redevances d'assainissement non collectif
75	758	Prod. Divers de gestion courante	2	5	-	Arrondis de TVA
-	-	<b>Total :</b>	<b>46 211</b>	<b>46 337</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

#### 1.2 Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2013	BP 2014	Var	Explications
012	6215	Personnel affecté à la collectivité de rattachement	40 000	38 446	-4%	Rbt au budget assainissement (calculé au plus juste)
-	-	Autres dépenses de fonctionnement diverses	6 211	7 891	27%	Frais courants de fonctionnement (maintenance, fournitures, remboursement de frais au budget principal ...)
-	-	<b>Total :</b>	<b>46 211</b>	<b>46 337</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>

## 2 - Section d'investissement

### 2.1 Recettes

Chap.	Article	Libellé	BP 2013	BP 2014	Var	Explications
45	4582	Opérations pour compte de tiers	15 000	235 000	ns	Travaux importants prévus en 2014 car menés sous maîtrise d'ouvrage directe de l'agglomération pour l'obtention du financement à 60% par l'agence de l'eau, le solde étant payé par les particuliers eux-mêmes.
-	-	Total :	15 000	235 000	ns	-

### 2.2 Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2013	BP 2014	Var	Explications
45	4581	Opérations pour compte de tiers	15 000	235 000	ns	Etudes et travaux réalisés pour le compte de particuliers
-	-	Total :	15 000	235 000	ns	-

## C- TRANSPORTS

Le budget annexe des transports s'élève globalement à **9.359.069,75 TTC**. Il s'équilibre à 7.912.765 € en fonctionnement et à 1.446.304,75 € en investissement.

## 1 - Section de fonctionnement

### 1.1 Recettes

Chap	Art	Libellé	BP 2013	BP 2014	Var	Explications
70	7083	Locations diverses	3 000	8 000	+167%	Location de vélos - kiosque de la gare de Beauvais Estimation sur une année pleine (à compter d'avril au BP 2013) et sur la base du réalisé depuis le début de l'opération en juillet 2013.
70	7084	Mise à disposition de personnel	29 000	41 375	+41%	Personnel mis à disposition de la ville de Beauvais dans le cadre de la convention de mutualisation
70	7087	Remb. de frais	600	447		
70	7087	Remboursements de frais	42 000	37 000	-12%	Remboursement des transports à l'Aquaspace par les communes et participation de la commune de Therdonne au fonctionnement des transports sur sa commune (30%)
73	734	Versement transport	5 500 000	5 550 000	+1%	Taux 0,60% - augmentation liée à une anticipation d'un retour de l'activité amorcé sur le territoire du Beauvaisis selon tableau de bord 2013.
74	7471 à 7473	Subventions d'exploitation	431 743	384 500	-11%	Diminution entre 2013 et 2014 liée au transfert subv. Région pour le transport à la dde (73k€ transférés au 7475). Les 384,5k€ de 2014 se décomposent en 358,8k€ de subv. du CG60. pour le transfert de la compétence des transports scolaires et 26k€ pour les 2 emplois Avenir.

Chap	Art	Libellé	BP 2013	BP 2014	Var	Explications
74	7475	Subventions d'exploitation	190 000	325 000	+71%	Subventions SMTCO : Renforts de service (180.000€), Opération Vélyce (10.000€) et depuis 2014 subvention du Transports à la demande (TAD) par le SMTCO au taux de 30% jusqu'alors subventionné par la région avec une dégressivité.
75	752	Revenus des immeubles	2 080	2 100	0%	Loyer location kiosque TUB et fin de la facturation des duplicatas de cartes de transports.
77	774	Subventions exceptionnelles	1 285 979	1 482 143	+15 %	Subvention d'équilibre du budget principal en diminution de -11% par rapport aux crédits ouverts en 2013 qui totalise 1.696.019 € (BP 2013 + DM1 et DM2)
042	777	Quote-part subventions	57 000	82 200	+36%	Amortissement des subventions reçues (contrepartie en dépense d'investissement à l'article 139)
-	-	Total :	7 541 402	7 912 765	+5%	-

## 1.2 Dépenses

Chap	Article	Libellé	BP 2013	BP 2014	Var	Explications
011	611	Convention DSP	6 057 566	6 284 913	4%	Concessionnaire CABARO
011	611	Services scolaires	420 000	460 000	10%	Transports supplémentaires liés à la réforme des rythmes scolaires
011	611	Sous traitance générale	50 000	50 000	0%	transports des élèves vers l'Aquaspace, compensation tarifaire sur les lignes interurbaines
011	6287	Remboursement de frais	74 055	94 576	28%	remboursement de frais au budget principal (voir explications recettes de fonctionnement budget principal)
012	-	Charges de personnel	174 970	203 789	16%	Intégration de 2 emplois d'avenir en charge de l'opération « Yellow vélo ».
014	739	Restitution taxe transport	50 000	40 000	-20%	Remboursements pour le personnel logé ou transporté par les entreprises
011	6132	Location	32 000	32 000	0%	Location kiosque
011	617	Etudes & recherches	30 000	50 000	67%	PDU
65	6574	subventions aux personnes de droit privé	21 291	21 567	1%	20.000 € subvention à l'association Beauvélo et 2.567 € au COS
042	6811	Amortissements	597 000	615 500	3%	Opérations d'ordre (contrepartie en recette d'investissement au chapitre 040)
-	-	Autres dépenses de fonctionnement diverses	34 520	60 420	75%	Diverses charges de fonctionnement
-	-	Total :	7 541 402	7 912 765	5%	-

## 2 - Section d'investissement

Rappelons qu'un changement de régime en matière de TVA a été retenu à compter de 2011. En effet, Le budget annexe transports était jusqu'à lors un budget soumis au régime de TVA de droit commun avec une TVA collectée sur les recettes, d'où la faculté de déduire la part de TVA supportée sur nos dépenses. Ce changement de régime fiscal en matière de TVA s'explique par les conditions d'exploitation définies par la nouvelle délégation de service public entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2010. C'est ainsi que le budget annexe des transports publics n'est plus à assujettir à la TVA en application de l'article 256 du Code Général des Impôts. En conséquence, la totalité des crédits du budget annexe est dorénavant présenté et voté en TTC, sachant que :

- Selon l'article 210-I de l'annexe II au C.G.I. : la taxe déductible est celle afférente aux dépenses exposées pour les investissements publics que l'EPCI confie à l'entreprise utilisatrice afin qu'elle assure, à ses frais et risques, la gestion du service public qu'il lui a déléguée. A ce titre, et uniquement pour les biens concernés, l'EPCI transfère son droit à déduction de TVA à l'entreprise qui lui en fait bénéficier. Cela concerne l'acquisition et l'aménagement des bus.
- Pour les autres biens, le régime de droit commun du FCTVA s'applique.

### 2.1 Recettes

Chap	Article	Libellé	BP 2013	BP 2014	var	Explications
13	1312	Subventions d'investissement	60 000	60 000	-	Participation de l'ADEME/Région sur l'acquisition de bus hybrides en 2014
13	1315	Subventions d'investissement	197 500	205 300	+4%	Participation du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise sur l'acquisition de bus (proratisée en fonction des inscriptions au compte 21 en dépenses d'investissement à hauteur de 30% du HT).
13	1318	Subventions d'investissement	224 875	231 475	+3%	Subvention d'équilibre de la section investissement émanant du budget principal.
10	10222	FCTVA	30 000	30 000	0%	Régime de droit commun appliqué aux investissements non confiés au délégataire - ajustement selon les inscriptions en dépenses éligibles au FCTVA sur 2014 ainsi que le réalisé 2013.
165	165	Dépôts et cautionnements	10 000	10 000	0%	Cautions pour location de vélos kiosque de la gare et yellow vélos.
040	040	Opérations d'ordre transfert entre sections	652 913	615 500	-6%	Amortissements des immobilisations (contrepartie en dépenses de fonctionnement à l'article 6811
27	2762	transferts de déduction de TVA	139 625	147 015	5%	Créance sur le transfert du droit à déduction de TVA pour l'acquisition et les installations des bus.
041	215	transferts de déduction de TVA	139 625	147 015	5%	Contrepartie en dépenses d'investissement
-	-	<b>Total :</b>	<b>1 454 538</b>	<b>1 446 305</b>	<b>-1%</b>	-

## 2.2 Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2013	BP 2014	var	Explications
21	2156	Matériel transport exploitation	787 000	823 480	5%	Acquisition de bus hybride.
21	2156	Matériel transport exploitation	20 000	20 000	0%	Acquisition de vélos
21	2135	Installations générales, construction	320 000	290 000	-9%	Divers aménagement d'infrastructures, acquisition d'arrêt de bus, outillage.
21	2157	Agencement outillage	65 000	73 610	13%	découpe et équipement de bus
165	165	Dépôts et cautionnements	10 000	10 000	-	Cautions pour location de vélos kiosque de la gare et yellow vélos.
040	13918	Amortissement des subventions	57 000	82 200	44%	Contrepartie en recettes de fonctionnement
041	2762	transferts de déduction de TVA	139 625	147 015	5%	Contrepartie en recette d'investissement- ART 210-I du CGI
	-	autres	65 912	0	- 100%	
	-	<b>Total :</b>	<b>1 454 537</b>	<b>1 446 305</b>	<b>-1%</b>	<b>-</b>

## 2.3 Situation des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)

Le tableau ci-dessous rappelle la situation actuelle des AP/CP et est conforme au projet de délibération présenté au cours de cette même séance du Conseil Communautaire pour la mise à jour des AP/CP :

		Montant des autorisations de programme	Montants des Crédits de Paiement			
Intitulé		Total cumulé	CP antérieurs	CP 2014	N+1	Restes à financer
44	Acquisition de bus	3 140 000.00	1 573 450.00	<b>823 480.00</b>	743 070.00	

### D- STATION GAZ NATUREL POUR VEHICULES (GNV)

Le budget annexe « gaz naturel pour véhicules » s'équilibre en recettes et en dépenses à **560.323 € HT** dont 524.605 € pour la section de fonctionnement et 35.718 € pour la section d'investissement.

## 1 - Section de fonctionnement

### 1.1 Recettes

Chap.	Art.	Libellé	BP 2013	BP 2014	Var	Explications
70	7012	Gaz	426 100	493 000	+16%	L'estimation des recettes de vente de carburant GNV pour l'année 2014, est basée sur les progressions constatées au cours de l'année 2013 avec : - pour les bus GNV de Corolis (15 bus) une consommation mensuelle comprise entre 24 000 m3 et 31 000 m3, - pour les bennes OM (9 unités) de NCI Environnement une consommation en progression variant de 20 000 m3 à 24 000 m3. Les recettes pour la vente de carburant GNV pour l'année 2014 sont donc basées sur un total de 600 000 m3, avec application du tarif en cours à fin 2013, soit 0,8216 € HT le normo m3.
75	758	Produits divers	2	5	150 %	Arrondis de TVA
042	777	Opérations d'ordre de transfert	31 600	31 600	0%	Amortissements des subventions d'investissement reçues (contrepartie en dépense d'investissement à l'article 139)
-	-	<b>Total :</b>	<b>457 702</b>	<b>524 605</b>	<b>+15%</b>	-

### 1.2 Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2013	BP 2014	Var	Explications
011	6061	fournitures non stockables	309 600	329 900	7%	Achat de gaz. Augmentation tient compte à la fois de l'augmentation des quantités achetées, mais aussi de celle des tarifs prévisionnels de GDF
011	6156	Maintenance	80 000	60 000	-25%	Contrat de maintenance de la station GNV. Le montant 2013, au vu du réalisé au troisième trimestre, a été surestimé. Diminution des prévisions avec augmentation possible lors d'une DM si besoin
011	6288	Autres	20 000	18 000	-10%	Rémunération de l'exploitant
011	6287	Remboursement de frais	12 000	16 364	36%	remboursement de frais au budget principal
042	6811	Dotations aux amortissements	35 000	35 718	2%	Opérations d'ordre avec contrepartie en recette d'investissement
022	022	dépenses imprévues	0	63 518		La section d'investissement étant financée par les amortissements, l'excédent de fct est inscrit en dépenses imprévues.
-	-	Autres dépenses fct diverses	1 102	1 105	0%	
-	-	<b>Total :</b>	<b>457 702</b>	<b>524 605</b>	<b>15%</b>	-

## 2 - Section d'investissement

### 2.1 Ressources

Chap.	Article	Libellé	BP 2013	BP 2014	Var	Explications
040	2815323	Amortissements ouvrages de distribution	35 000	35 718	+2%	Amortissement des subventions d'investissement reçues - Opération d'ordre avec contrepartie en dépenses de fonctionnement.
-	-	<b>Total :</b>	<b>35 000</b>	<b>35 718</b>	<b>+2%</b>	

### 2.2 Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2013	BP 2014	Var	Explications
21	215323	Ouvrage de distribution	3 400	4 118	21%	Crédits pour d'éventuels petits travaux sur la station
13	13918	Reprise de subvention	31 600	31 600	0%	Mouvement d'ordre avec contrepartie en recette de fonctionnement à l'article 777
	-	<b>Total :</b>	<b>35 000</b>	<b>35 718</b>	<b>2%</b>	-

## E- ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DU HAUT VILLE

Le budget annexe « PAE du Haut Villé » s'équilibre en recettes et en dépenses à **10.053.500 € HT**. Les tableaux qui suivent ne font état que des seuls mouvements réels qui correspondent aux budgétisations effectives (cf. commentaire de bas de page 2 concernant les budgets de zones).

## 1 - Section de fonctionnement

### 1.1 Recettes

Chap.	Article	Libellé	BP 2013	BP 2014	Var	Explications
70	7015	Vente de terrains aménagés	2 246 384	4 493 300	+100%	Prévisionnel de ventes de terrains dont Leroy Merlin (2,9M€), Mykonos (607k€), Colas (420k€), projet Hôtel artisanal (224k€), projet AAZ pesage (140k€), Option Carlier (139k€), SCI Paumar (98k€). Montant ajusté en fonction crédits nécessaires pour équilibre budgétaire.
75	758	Prod. Divers de gestion courante	2	0	-	Arrondis de TVA
-	-	<b>Total :</b>	<b>2 246 386</b>	<b>4 493 300</b>	<b>+100%</b>	-

## 1.2 Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2013	BP 2014	Var	Explications
011	605	Achat de matériel et travaux	603 280	687 000	14%	Travaux divers et d'aménagement de voirie liés au découpage de la zone
011	61551 / 608	Entretiens des espaces verts	115 700	105 000	-9%	Ces crédits auparavant imputés au 61551 sont maintenant intégrés sur des imputations de produits et prestations "stockables" (article 608)
011	63512 / 608	Taxes foncières	45 000	45 000	0%	
66	66111-66112	Intérêts réglés à l'échéance et ICNE	92 000	80 600	-12%	Baisse liée à la diminution de l'Euribor sur lequel sont indexés nos emprunts à taux variable de ce budget qui devrait rester à un niveau faible en 2013
-	-	Autres dépenses fonct diverses	60 477	68 700	14%	Electricité, frais de géomètre, ...
-	-	<b>Total dépenses réelles :</b>	<b>916 457</b>	<b>986 300</b>	<b>8%</b>	-

## 2 - Section d'investissement

La seule inscription de crédits « réels » se rapporte à des dépenses d'investissement.

Chap	Article	Libellé	BP 2013	BP 2014	Var	Explications
16	1641	Emprunts et dettes assimilées	1 329 927	3 507 000	+164%	Remboursement des échéances annuelles en capital des emprunts en cours avec arrivée à échéance de l'emprunt de 3,4M€ contracté avec le Crédit agricole en 2010 dont le remboursement in fine de l'intégralité du capital interviendra en octobre 2014. Arrivée aussi à terme de l'emprunt contracté auprès de Dexia en 2001 avec un CRD de 107k€ qui soldera cet emprunt à rembourser en février 2014.
-	-	<b>Total :</b>	<b>1 329 927</b>	<b>3 507 000</b>	<b>+164%</b>	-

## F- ZONE DE PINCONLIEU

Le budget annexe « Pinçonlieu » s'équilibre en recettes et en dépenses à **280.800 € HT**. Les tableaux qui suivent ne font état que des seuls mouvements réels qui correspondent aux budgétisations effectives (cf. commentaire de bas de page 2 concernant les budgets de zones).

## 1 - Section de fonctionnement

## 1.1 Recettes

Chap.	Article	Libellé	BP 2013	BP 2014	Var	Explications
70	7015	Vente de terrains aménagés	616 300	104 350	-83%	Prévisionnel de ventes de terrains Il ne reste qu'une parcelle de 5 075m <sup>2</sup> à vendre - libre de tout acquéreur pour un montant de recette estimé à 238k€ (Montant ajusté en fonction crédits nécessaires pour équilibre budgétaire)
75	758	Prod. Divers de gestion courante	2	0	-	Arrondis de TVA
-	-	<b>Total recettes réelles :</b>	<b>616 302</b>	<b>104 350</b>	<b>-83%</b>	-

## 1.2 Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2013	BP 2014	Var	Explications
011	605	Achat de matériel et travaux	31 000	37 500	21%	divers travaux de viabilité
011	6045	achat de prestation de service	9 000	6 000	-33%	bornage
011	6152./608	Entretien des terrains, voies et réseaux	11 500	6 000	-48%	Sur consignes de notre trésorerie, ces crédits sont maintenant intégrés sur des imputations d'achats "stockables" : 608
66	66111-66112	Intérêts réglés à l'échéance et ICNE	10 600	9 150	-14%	Règlement des intérêts de l'emprunt en cours - baisse des taux
-	-	Autres dépenses de fonctionnement diverses	4 152	4 300	4%	Fluides, taxe foncière,...
-	-	<b>Total dépenses réelles :</b>	<b>66 252</b>	<b>62 950</b>	<b>-5%</b>	-

## 2 - Section d'investissement

La seule inscription de crédits « réels » se rapporte à des dépenses d'investissement.

Chap.	Article	Libellé	BP 2013	BP 2014	Var	Explications
16	1641	Emprunts et dettes assimilées	550 050	41 400	-	Remboursement des échéances annuelles en capital de l'emprunt en cours pour un montant de 41k€.
-	-	<b>Total :</b>	<b>550 050</b>	<b>41 400</b>	<b>-92%</b>	-

## G - ZONE D'ACTIVITE BEAUVAIS-TILLE

Le budget annexe « Zone d'activité Beauvais - Tillé » s'équilibre en recettes et en dépenses à **13.612.405 € HT**. Les tableaux qui suivent ne font état que des seuls mouvements réels qui correspondent aux budgétisations effectives (cf. commentaire de bas de page 2 concernant les budgets de zones).

### 1 - Section de fonctionnement

#### 1.1 Recettes

Chap.	Article	Libellé	BP 2013	BP 2014	Var	Explications
74	74758	Dotations et participations autres groupements	0	875 000	-	Recette SMABT - participation dans le cadre de la convention tripartite de partenariat entre la CAB, le Conseil Général et le SMABT pour le financement et la desserte de la nouvelle tour de contrôle de l'aéroport de Beauvais-Tillé qui sera desservie par une voirie de la ZAC réalisée par l'agglomération à la réalisation de laquelle le SMABT participe financièrement.
75	758	Prod. Divers de gestion courante	2	5	+150%	Arrondis de TVA
-	-	<b>Total recettes réelles :</b>	<b>2</b>	<b>875 005</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

#### 1.2 Dépenses

Article	Libellé	BP 2013	BP 2014	Var	Explications
6015	Acquisition terrains à aménager	3 000 000	3 000 000	0%	
6045	achat de prestations de service	143 942	1 780 000	1137%	Etudes préalables aux futurs travaux de la zone
605	travaux	320 000	1 293 200	304%	travaux sur voie de desserte de la tour de contrôle de l'aéroport
608/61521 & 63512	Frais accessoires	5 500	41 300	651%	Dépenses diverses dont redevances archéologique pour 35.000€
-	Autres dépenses de fct diverses	5 002	4 200	-16%	-
-	<b>Total dépenses réelles:</b>	<b>3 474 444</b>	<b>6 118 700</b>	<b>76%</b>	<b>-</b>

### 2 - Section d'investissement

#### 2.1 - Recettes

Chap.	Article	Libellé	BP 2013	BP 2014	Var	Explications
16	1641	Emprunts en euros	3 474 442	5 743 695	+65%	Niveau de recours à l'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement
-	-	<b>Total recettes réelles :</b>	<b>3 474 442</b>	<b>5 743 695</b>	<b>+65%</b>	

## 2.2 - Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2013	BP 2014	Var	Explications
16	168751	Emprunts en euros	0	500 000€		Remboursement au budget principal d'une partie de l'avance de 5,5M€ perçue en 2013
-	-	<b>Total recettes réelles :</b>	<b>0</b>	<b>500 000€</b>	<b>-</b>	

### H- ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUES

Le budget annexe « Zone d'activité technologiques » s'équilibre en recettes et en dépenses à **55.605 € HT**. Les tableaux qui suivent ne font état que des seuls mouvements réels qui correspondent aux budgétisations effectives (cf. commentaire de bas de page 2 concernant les budgets de zones).

#### 1 - Section de fonctionnement

##### 1.1 Recettes

Chap.	Art.	Libellé	BP 2013	BP 2014	Var	Explications
70	7015	Vente de terrains aménagés	64 800	0	-100%	Ventes de terrains aménagés
75	758	Produits divers	2	5	150 %	Arrondis de TVA
-	-	<b>Total recettes réelles :</b>	<b>64 802</b>	<b>5</b>	<b>-100%</b>	

##### 1.2 Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2013	BP 2014	Var	Explications
011	605	travaux	4 500	5 000	11%	travaux d'aménagement
011	6045	achat de prestations de service	22 000	10 000	-55%	études, levées topographiques
011	61521/608	Terrains	22 000	10 000	-55%	Entretien des espaces verts
-	-	autres charges	16 302	2 805	-83%	Electricité, taxe foncière, ...
<b>Total dépenses réelles:</b>			<b>64 802</b>	<b>27 805</b>	<b>-57%</b>	<b>-</b>

#### 2 - Section d'investissement

Pas d'inscriptions réelles ni en recettes ni en dépenses d'investissement prévues sur ce budget en 2013.

## I - ZAC SAINT MATHURIN

Le budget annexe « ZAC Saint Mathurin » s'équilibre en recettes et en dépenses à **118.615€ HT**. Les tableaux qui suivent ne font état que des seuls mouvements réels qui correspondent aux budgétisations effectives (cf. commentaire de bas de page 2 concernant les budgets de zones).

### 1 - Section de fonctionnement

#### 1.1 Recettes

Chap.	Art.	Libellé	BP 2013	BP 2014	Var	Explications
75	758	Produits divers	-	5	- %	Arrondis de TVA-
	-	<b>Total recettes réelles :</b>	-	5	- %	

#### 1.2 Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2013	BP 2014	Var	Explications
011	6045	achat de prestations de service	54 000	59 300	10%	étude d'impact et divers frais (hypothèques, ...)
011	608	Arrondis de TVA	0	5		Arrondis de TVA
<b>Total dépenses réelles:</b>			<b>54 000</b>	<b>59 305</b>	10%	-

### 2 - Section d'investissement

La seule inscription de crédits « réels » se rapporte à des recettes d'investissement.

Chap.	Article	Libellé	BP 2013	BP 2014	Var	Explications
16	1641	Emprunts en euros	54 000	<b>59 300</b>	+10%	Niveau de recours à l'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement
-	-	<b>Total recettes réelles :</b>	54 000	<b>59300</b>	+10%	

## J- PEPINIERE ET HOTEL D'ENTREPRISES

Le budget annexe "Pépinière et hôtel d'entreprises" s'équilibre en recettes et en dépenses à **446.990€ HT** dont 235.190 € pour la section de fonctionnement et 211.800 € pour la section d'investissement.

### 1 - Section de fonctionnement

#### 1.1 Recettes

Chap.	Article	Libellé	BP 2013	BP 2014	Var	Explications
70	70688/ 7083	Autres prestations	16 000	11 000	-31%	Secrétariat, standard téléphonique, locations diverses, etc... Ajustement selon activité attendue en 2014
75	752	Revenus des immeubles	150 000	150 000	0%	Loyers locaux ajustés en fonction de l'occupation des bureaux prévue en 2014 et en tenant compte de locations ponctuelles de bureaux et de salles de réunions.
77	774	Subventions exceptionnelles	89 712	61 390	-32%	Subvention du budget principal
-	-	<b>Total :</b>	<b>255 712</b>	<b>222 390</b>	-13%	-

#### 1.2 Dépenses

Chap	Article	Libellé	BP 2013	BP 2014	Var	Explications
012	6215	Remboursement frais de personnel	59 000	52 464	-11%	Remboursement au budget principal des salaires versés au personnel affecté sur la pépinière.
011	61871	remboursement de frais	19 486	22 465	15%	remboursement de frais au budget principal
011	6283	Frais nettoyage des locaux	25 000	22 000	-12%	
011	626..	frais d'affranchissement et de télécommunication	23 000	17 000	-26%	
011	6061..	Fluides	16 900	16 900	0%	Eau, électricité, ...
011	6156	Maintenance	11 744	11 744	0%	contrat de maintenance et notamment du photocopieur
11	63512	Taxes foncières	11 000	12 080	10%	
011	61522	Bâtiments	7 000	7 000	0%	Entretien du bâtiment
011	61521	Terrains	4 200	6 500	55%	Entretien des espaces verts
66	66111/ 66112	Charges financières	37 100	32 200	-13%	Echéances en intérêts des emprunts en cours

Chap	Article	Libellé	BP 2013	BP 2014	Var	Explications
67	6711/673	Charges exceptionnelles	1 500	1 500	0%	500€ au titre des intérêts moratoires et pénalités éventuels sur marchés et 1 000€ pour annuler si besoin dans le cadre d'opérations comptables des titres sur exercices antérieurs.
68	6815	Dotations provisionnelles pour risques et charges	10 000	0	-100%	Provision pour anticiper les éventuels impayés de loyers par certaines entreprises de la pépinière mises en liquidation judiciaire.
042	6811	Opérations d'ordre	3 000	10 550	+252%	Amortissements des immobilisations (contrepartie en recette d'investissement à l'article 28)
.	-	Autres dépenses de fonctionnement diverses	26 782	22 787	-15%	Autres frais courants de gestion
-	-	<b>Total :</b>	<b>255 712</b>	<b>235 190</b>	<b>-8%</b>	Baisse générale des frais de fonctionnement prévus au plus juste afin de limiter le poids du déficit de fonctionnement sur le budget principal.

## 2 - Section d'investissement

### 2.1 Ressources

Chap.	Article	Libellé	BP 2013	BP 2014	Var	Explications
13	1318	Subventions d'investissement	190 500	186 250	-2%	Subvention du budget principal nécessaire à l'équilibre de la section.
16	165	Dépôts cautionnements reçus	15 000	15 000	0%	Cautions versées par les nouveaux résidents et/ou suite aux changements de baux
040	28135-28188	Opérations d'ordre	3 000	10 550	+252%	Amortissements des immobilisations (contrepartie en dépense de fonctionnement)
-	-	<b>Total :</b>	<b>208 500</b>	<b>211 800</b>	<b>+2%</b>	-

### 2.2 Dépenses

Article	Libellé	BP 2013	BP 2014	Var	Explications
218..	Immobilisations corporelles	13 000	4 000	-69%	enveloppes pour mobilier et signalétique
165	Cautionnement reçus	15 000	15 000	0%	Remboursement des cautions des locataires
1641	Emprunts en euros	180 000	180 000	0%	Remboursement capital emprunt
13918	Autres	0	12 800	-	Amortissements subventions d'investissement perçues en 2013 - contrepartie en section de fct
-	Autres dépenses	500	0		
-	<b>Total :</b>	<b>208 500</b>	<b>211 800</b>	<b>2%</b>	-

### III - CONSOLIDATION

Les montants consolidés des budgets primitifs 2014, totalisant les mouvements réels et d'ordre, sont de :

	Fonctionnement		Investissement		TOTAL		
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	VAR°
<b>TOTAL</b>	80 737 659	88 092 188	35 468 947	40 768 343	116 206 606	128 860 531	10,89 %
Budget Principal	58 937 823	60 544 587	15 739 499	14 330 170	74 677 322	74 874 757	0%
Assainissement	5 681 200	6 011 234	11 558 376	13 705 896	17 239 576	19 717 130	14%
Transports	7 541 402	7 912 765	1 454 538	1 446 305	8 995 940	9 359 070	4%
Zone Beauvais-Tillé	3 480 448	6 993 705	3 474 444	6 118 700	6 954 892	13 112 405	89%
Haut Villé	3 417 545	5 560 200	2 246 384	4 493 300	5 663 929	10 053 500	78%
Pinçonlieu	707 506	176 450	616 302	104 350	1 323 808	280 800	-79%
GNV	457 702	524 605	35 000	35 718	492 702	560 323	14%
Pépinrière	255 712	235 190	208 500	211 800	464 212	446 990	-4%
ZAT	153 906	27 805	64 802	27 800	218 708	55 605	-75%
Zac Saint Mathurin	54 000	59 310	54 000	59 305	108 000	118 615	10%
SPANC	46 211	46 337	15 000	235 000	61 211	281 337	360%
Zone environnement.	4 204	-	2 102	-	6 306	-	-100%

## REPARTITION SUR 100 EUROS DES BUDGETS PRIMITIFS 2014 (Fonctionnement + Investissement) (1)

Répartition des dépenses sur 100€		Répartition des recettes sur 100€
Reversement de fiscalité (2)		Impôts locaux (3)
23,01 €		34,51 €
Culture		Taxes diverses (4)
17,39 €		9,11 €
Assainissement		Etat (5)
14,08 €		23,21 €
Développement économique		Région
10,77 €		0,53 €
Transports		Département
10,22 €		0,97 €
Environnement		Autres subventions
9,43 €		2,64 €
Dette		Usagers (6)
7,42 €		4,39 €
Sports		Cessions foncières
2,99 €		4,29 €
Aménagement / habitat		Emprunts
2,45 €		17,39 €
Divers		Divers
1,54 €		2,96 €
Enseignement		
0,70 €		

(1) répartition pour l'ensemble des budgets, principal et annexes, investissement et fonctionnement confondus.

(2) ce sont des versements en faveur des communes membres au titre des attributions de compensation et de la dotation de solidarité communautaire.

(3) **les impôts locaux** comprennent la cotisation foncière entreprise, la cotisation sur la valeur ajoutée, la taxe d'habitation, la taxe sur les surfaces commerciales, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

(4) il s'agit de la taxe de séjour, de la redevance assainissement et du versement transport.

(5) les dotations de l'Etat comprennent la dotation d'intercommunalité, les compensations d'exonérations fiscales, le fond national de garantie individuelles des ressources, la dotation de compensation de la réforme de la TP, le FCTVA et les autres subventions d'Etat.

(6) les recettes issues des usagers comprennent les droits d'entrée, les loyers, les participations aux travaux réalisés dans le cadre du SPANC, l'achat de carburant GNV ...

## IV - RATIOS

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonct/population	684	538
2	Produit des impositions directes (7311)/population	337	329
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	737	624
4	Dépenses d'équipement brut/population	152	117
5	Encours de dette/population	99	325
6	DGF/population	148	151
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	21,7%	17,7%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)	51,9%	113,0%
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)	Sans objet	Sans objet
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	95,2%	90,3%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	20,6%	18,8%
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	13,5%	52,1%

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les 11 ratios sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs, ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

(3) Source : document « les collectivités locales en chiffres - 2013 » publié le 7 juin 2013 sur le site internet [www.collectivites-locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr) : cet ouvrage constitue la vingt-troisième édition des Collectivités locales en chiffres. Son objectif est de fournir annuellement les informations statistiques essentielles sur les collectivités locales. Les principaux chapitres sur les structures, les finances, les personnels des collectivités locales donnent en complément des chiffres, un commentaire succinct et surtout des définitions et des références. Ils retiennent en général les données disponibles sur les cinq dernières années. Les séries longues sur les divers sujets sont reprises dans un seul chapitre en fin d'ouvrage. Un chapitre introductif présente les chiffres clés des collectivités locales.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.